



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/12/2
17 novembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Douzième réunion
Pyeongchang, République de Corée, 6-17 octobre 2014
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES SUR LES TRAVAUX DE SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION

TABLE DES MATIÈRES

POINT 1.	OUVERTURE DE LA RÉUNION	3
POINT 2.	ELECTION DU BUREAU, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX.....	3
	A. Participation.....	4
	B. Election du Bureau	5
	C. Adoption de l'ordre du jour	6
	D. Organisation des travaux	8
POINT 3.	CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DES OBJECTIFS D'AICHI PAR DES MOYENS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES.....	8
POINT 4.	ÉVALUATION DES EFFETS DES TYPES DE MESURES PRISES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION.....	9
	But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société (comprend les Objectifs d'Aichi 1 à 4)	14

*UNEP/CBD/COP/12/1.

	But stratégique B : Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable (comprend les Objectifs d'Aichi 5 à 10)	19
	But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique (comprend les Objectifs d'Aichi 11 à 13)24	
	But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes (comprend les Objectifs d'Aichi 14 à 16).....	28
	Questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	33
POINT 5.	CONTRIBUTION DE LA CONVENTION AU PROCESSUS INTERSESSIONS DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES)	33
POINT 6.	RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU SECRETAIRE EXÉCUTIF	33
POINT 7.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE TRAVAUX FUTURS, Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS AU PLAN DE TRAVAIL DE L'IPBES CONFORMÉMENT A LA DÉCISION XI/13.....	37
POINT 8.	QUESTIONS DIVERSES	39
POINT 9.	ADOPTION DU RAPPORT	39
POINT 10.	CLÔTURE DE LA RÉUNION	39
Annexe.	RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES A SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION.....	42

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a été tenue au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal, du 14 au 18 octobre 2013.

POINT 2. ELECTION DU BUREAU, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

2. La réunion a été ouverte à 10h15, le 14 octobre 2013, par M. Gemedo Dalle Tussie (Éthiopie), président de l'Organe subsidiaire, qui a souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants et dit qu'un nouveau format serait employé selon lequel toutes les séances seraient tenues en plénière et comprendraient une table ronde. Ce nouveau format offrait aux participants une possibilité unique en son genre de partager des expériences propres à leurs pays et d'apprendre les uns des autres. Il nourrissait l'espoir qu'ils éviteraient les généralités et débattraient de manière de réaliser une coopération scientifique et technique efficace et ciblée. Il serait personnellement très satisfait si, d'ici à la fin de la réunion, des solutions pratiques étaient proposées qui pourraient être mises en œuvre. La présente réunion se tenait juste après celle du Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes et les dispositions connexes dont les résultats éclaireraient leurs délibérations. L'Organe subsidiaire était censé fournir à la Conférence des Parties des avis scientifiques et techniques et il a demandé que les participants axent leur attention sur ces fonctions spécifiques et interviennent en conséquence. Il a remercié les gouvernements dont les contributions financières avaient permis la participation d'experts à différentes réunions intersessions. Il a en outre remercié les gouvernements et organisations qui avaient accordé l'aide financière nécessaire pour permettre l'équilibre régional essentiel d'experts aux réunions et d'améliorer la pertinence du débat scientifique. Il a aussi exprimé sa reconnaissance aux experts qui avaient participé aux travaux de la Convention.

3. Une allocution d'ouverture a également été prononcée par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, M. Bráulio Ferrera de Souza Dias.

4. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et remercié les gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, du Japon, de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande de leurs contributions financières qui avaient permis la participation à la réunion de représentants de pays en développement et de pays à économie en transition. Les participants devraient saisir l'occasion de la réunion pour montrer que l'Organe subsidiaire est à même de relever ce défi qu'est l'identification des besoins scientifiques et techniques liés au Plan stratégique 2001-2020 pour la diversité biologique et d'évaluer les effets des mesures prises en vertu de la Convention.

5. Trois années se sont écoulées depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, années qui ont été difficiles pour nombre de pays et pour la communauté mondiale dans son ensemble. Les facteurs socioéconomiques ont dominé le discours et les budgets consacrés à la préservation de l'environnement ont continué de diminuer, provoquant de vieux réflexes d'unilatéralisme, une exploitation débridée des ressources naturelles et un déni constant des changements climatiques. Les milieux de la diversité biologique font face à des problèmes considérables. Conscient de ceux-ci, il a restructuré le Secrétariat pour mieux répondre aux besoins des Parties et au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

6. Il n'empêche que durant ces années-là, les Parties ont également actualisé de manière active leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et établi des objectifs nationaux. Vingt-et-un de ces stratégies et plans actualisés ont été soumis depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties et quelque 130 Parties éligibles ont reçu une aide du mécanisme de financement de la Convention. Pendant cette période, 92 Parties ont signé et 25 Parties ratifié le Protocole de Nagoya

sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Un nouvel organisme appelé la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a été créé et la onzième réunion de la Conférence des Parties a fixé l'objectif de doubler le total des ressources financières internationales liées à la diversité biologique et destinées aux pays en développement.

7. Renforcer la capacité de surveiller la diversité biologique aiderait les décideurs à obtenir des résultats positifs conformément aux objectifs de la Convention et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Toutefois, s'il est vrai que de nombreuses institutions appuient l'application de la Convention, il n'en reste pas moins que l'accès à des données crédibles demeure un problème et trop peu a été fait pour mobiliser les données disponibles. Le Réseau global d'information sur la biodiversité a convoqué une conférence historique sur la bioinformatique et récemment lancé le rapport sur les perspectives mondiales de la bioinformatique qui propose un cadre pour améliorer l'accès aux données sur la diversité biologique émanant de différentes sources.

8. Il a encouragé les participants à prendre conscience de l'abondance d'instruments, de conseils et d'informations scientifiques à leur disposition et à établir une liste concrète d'enjeux scientifiques et techniques et d'options et mécanismes leur permettant de les relever. Les résultats de la présente réunion contribueraient à l'évaluation qui serait faite à la douzième réunion de la Conférence des Parties de même qu'à une éventuelle décision concernant la feuille de route à suivre jusqu'en l'an 2020.

A. *Participation*

9. Ont assisté à la réunion des représentants des Parties et des autres gouvernements suivants : Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (Etat plurinational de), Bosnie Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Îles Cook, Costa Rica, Croatie, Cuba, République tchèque, République démocratique du Congo, Dominique, Equateur, Egypte, Estonie, Ethiopie, Union européenne, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Allemagne, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Kiribati, Koweït, Liberia, Lituanie, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Mexique, Maroc, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Niger, Norvège, Ouganda, Palaos, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Îles Salomon, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay et Yémen.

10. Ont également assisté à la réunion des observateurs des organes, institutions spécialisées, secrétariats de convention et autres organes des Nations Unies suivants : Banque mondiale, Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE, Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, Fonds pour l'environnement mondial, Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations pour l'environnement, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

11. Ont aussi été représentées par des observateurs les organisations suivantes : ABS Capacity Development Initiative, Agence spatiale européenne, Alliance for Zero Extinction (AZE), American Bird Conservancy, Amis de la Terre E-U, Andes Chinchasyo, ASEAN Centre for Biodiversity, Association mondiale des zoos et aquariums, World Resources Institute, Association russe des peuples autochtones du Nord, Biofuelwatch, BirdLife International, CBD Alliance, Center for International Forestry Research, Centre for Environment Education (Inde), Centre de droit international du développement durable, Centre

Helmholtz pour la recherche environnementale (UFZ), Chungnam National University (Corée), Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation, Communication, Education and Public Awareness Japan (CESP Japon), Concordia University, Conseil de l'Europe, Conseil international des traités indiens, Conseil sâme, Conservation International, Consortium ICCA, Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica – COICA, DIVERSITAS, Duke University, ECOROPA, Environment Canada, Environmental Quality Protection Foundation, ETC Group, Federação das Indústrias do Estado de São Paulo, Fédération des scientifiques allemands (Vereinigung Deutscher Wissenschaftler - VDW), Fondation Tebtebba, Fonds international pour la défense des animaux, Fonds mondial pour la nature, Forest Peoples Programme, Global Forest Coalition, Groupe sur l'observation de la Terre, Indian Environment Law Offices, Indigenous Information Network, Indigenous Peoples' Foundation for Education and Environment, Institut de recherche pour le développement - Montpellier, Institut Fridtjof Nansen, Institute for Biodiversity-Network, Institute for Global Environmental Strategies, Conseil international pour la science, Organisation internationale de droit du développement, International University Network on Cultural and Biological Diversity, Island Conservation, Japan Agency for Marine-Earth Science and Technology, Japan Civil Network for the United Nations Decade on Biodiversity, Japan Committee for IUCN, Japan Wildlife Research Center, Jardin botanique de Montréal, L'Institut de la Francophonie pour le développement durable, McGill University, National Biodiversity and Biosafety Center, National Institute for Environmental Studies, Natural Justice: Lawyers for Communities and the Environment, Organisation africaine régionale de la propriété intellectuelle, Organisation européenne de biologie moléculaire (EMBO), Parcs Canada, Partenariat international pour l'Initiative Satoyama, Plenty Canada, Practical Action, RARE Conservation, Red de Cooperación Amazónica, Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad, Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO BON), Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), South Asia Co-operative Environment Programme, State University of New York (SUNY Plattsburgh), Stockholm Resilience Centre, SWAN International, Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), The Nature Conservation Society of Japan, Third World Network, Tohoku University, Tribus Tulalip, Twin Dolphins Inc., Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), United Organisation for Batwa Development in Uganda, Université de Mahajanga (Madagascar), Université de Montréal, University of Saskatchewan, University of Washington, USC Canada, Waikiki Hawaiian Civic Club, Wildlife Conservation Society, Zoological Society of London.

B. Election du Bureau

12. Conformément aux élections qui ont eu lieu lors de la quinzième et seizième réunion de l'Organe subsidiaire, le Bureau de sa dix-septième réunion se compose des membres suivants :

Président : M. Gemedo Dalle Tussie (Ethiopie)

Vice-présidents

- Mme Risa Smith (Canada)
- Mme Brigitte Baptiste (Colombie)
- Mme Ivna Vukšić. (Croatie)
- M. Jean-Patrick Le Duc (France)
- M. Maadjou Bah (Guinée)
- Mme Nenenteiti Teariki-Ruatu (Kiribati)
- M. Alexander Shestakov (Fédération de Russie)
- M. Yousef Al-Hafedh (Arabie saoudite)
- M. Floyd Homer (Trinité-et-Tobago)

/...

13. Il a été convenu que M. Maadjou Bah (Guinée) assumerait les fonctions de rapporteur de la réunion.

14. A la 1^{ère} séance de la réunion, le 14 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a élu les membres du Bureau suivants pour un mandat commençant à la fin de sa dix-septième réunion et se terminant à la fin de sa dix-neuvième réunion, pour remplacer les membres du Canada et de Trinité-et-Tobago : M. Andrew Bicknell (Nouvelle-Zélande) et Mme Lourdes Coya de la Fuente (Cuba).

15. A la 10^{ème} séance de la réunion, le 18 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a élu les membres du Bureau suivants pour un mandat commençant à la fin de sa dix-septième réunion et se terminant à la fin de sa dix-neuvième réunion, pour remplacer les membres de la Guinée et de la Croatie : M. Moustafa Mokhtar Ali Fouda (Égypte) et Mme Snežana Prokić (Serbie).

16. Il a été convenu également qu'un membre de la République de Corée siègerait au Bureau pour un mandat commençant à la fin de sa dix-septième réunion et se terminant à la fin de sa dix-neuvième réunion, pour remplacer le membre de Kiribati.¹

C. Adoption de l'ordre du jour

17. A la 1^{ère} séance de la réunion, le 14 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a examiné l'ordre du jour provisoire de la réunion.

18. La représentante de la Norvège a déclaré que son pays a toujours été un fervent partisan de la Convention sur la diversité biologique. Cependant, parlant en tant qu'amie de la Convention, elle a exprimé son inquiétude concernant les documents et le format de la présente réunion de l'Organe subsidiaire. Bien que la Norvège ne soit pas contre les modifications de l'organisation de la réunion, il convient de respecter le texte de la Convention et les décisions de la Conférence des Parties. Au paragraphe 6 de la décision X/12, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de rationaliser les textes des projets de recommandations soumis à l'Organe subsidiaire et encouragé les Parties à les raccourcir le plus possible afin que les mesures à prendre soient claires. Elle a signalé qu'aucun projet de recommandation n'a été préparé pour la présente réunion et a demandé comment la transparence de l'élaboration de projets de recommandation pouvait être assurée. En outre, le projet d'ordre du jour ne précise pas clairement à qui ce projet de conclusions et recommandations sera adressé. Comme toutes les autres Parties, la Norvège doit préparer au niveau national les réunions officielles de la Convention et cela, a-t-elle affirmé, s'est avéré quasiment impossible. Bien que la Norvège soit prête à discuter d'une nouvelle et meilleure méthode de travail pour l'Organe subsidiaire, elle a rappelé à la réunion que la Conférence des Parties est l'organe de décision de la Convention et que ses décisions ne doivent pas être remises en cause.

19. La représentante du Canada a dit que sa délégation se réjouissait à la perspective de la nouvelle approche proposée et souhaitait contribuer à son succès. Cependant, bien que le Canada attende aussi avec intérêt les conclusions qui résulteront de la réunion, il partage certaines des préoccupations exprimées par la représentante de la Norvège.

20. Le représentant de la Belgique a déclaré que la Belgique est également une grande partisane de la Convention et partage l'opinion que l'Organe subsidiaire doit essayer d'augmenter la qualité de ses avis scientifiques, techniques et technologiques en améliorant les contributions aux travaux de ses réunions et les débats de celles-ci. Cependant, quel que soit le format utilisé dans les réunions, les orientations fournies par la Conférence des Parties doivent être suivies lors de leur préparation. Il a rappelé à l'Organe

¹ La République de Corée a proposé comme membre M. Youngbae Suh (Professeur de systématique végétale à l'Institut de recherche sur les produits naturels de l'Université nationale de Séoul)

subsidaire qu'aux termes de son mode de fonctionnement, les documents doivent être distribués dans les langues de travail de l'Organe subsidiaire trois mois avant ses réunions et qu'ils doivent inclure des propositions de conclusions et recommandations. La Belgique apprécierait une évaluation complète de la valeur ajoutée potentielle et de l'augmentation de l'efficacité du nouveau format conformément au modus operandi.

21. Prenant la parole au nom du Groupe d'Amérique latine et du Pacifique, le représentant du Mexique a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétariat pour accroître le caractère scientifique et technique de l'Organe subsidiaire. Les délibérations aideront les Parties à recenser les lacunes et les contraintes, et à partager les expériences réussies de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi. Il convient d'identifier des éléments techniques et scientifiques susceptibles d'aider les Parties à surveiller la diversité biologique, à mettre en œuvre de nouvelles politiques et des mesures efficaces pour réduire l'appauvrissement de la biodiversité, améliorer la qualité de vie et changer les comportements avec la participation des différents secteurs de la société. La surveillance n'est pas à elle seule suffisante. L'adaptation du grand nombre d'instruments créés au titre de la Convention aux circonstances particulières des pays représente un défi considérable. Le Mexique a franchement critiqué par le passé le mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire. Sans recommandations préalablement préparées, les débats offriront une occasion de parvenir ensemble à des conclusions qui aideront les Parties à établir leurs rapports nationaux et mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Ces travaux pourraient aussi contribuer à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et à l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique. En préparant la réunion, le Mexique a mené d'amples consultations qui fourniront une précieuse contribution à son cinquième rapport national et à la mise à jour de sa stratégie et de son plan d'action nationaux pour la diversité biologique. L'Organe subsidiaire ne devrait pas s'attendre à ce que la Conférence des Parties fasse son travail. Le nouveau format est un important pas en avant et le Groupe est prêt à coopérer pleinement pour accomplir des progrès.

22. S'exprimant au nom du Groupe africain, le représentant du Liberia a dit que le Groupe africain reconnaissait les tendances émergentes de la biodiversité depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties, en particulier depuis la création de l'IPBES, ainsi que les questions émanant de la huitième réunion du Groupe de travail sur l'article 8j) et les dispositions connexes qui avait eu lieu immédiatement avant la présente réunion. Bien que les changements de méthodes de travail au titre de la Convention doivent être conformes aux décisions de la Conférence des Parties, le Groupe africain est prêt à mettre le nouveau système à l'essai et coopérera avec les conclusions de la réunion.

23. L'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétaire exécutif en consultation avec le Bureau (UNEP/CBD/SBSTTA/16/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi par des moyens scientifiques et techniques :
 - a) Efficacité et impact des outils et des méthodes d'appui des politiques développés et employés au titre de la Convention et lacunes éventuelles ;
 - b) Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans les Objectifs d'Aichi et élaboration et emploi d'indicateurs pour ces objectifs ;
 - c) Questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ;

- d) Besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et à chacun des Objectifs d'Aichi.
4. Evaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention.
 5. Contribution de la Convention au processus intersessions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).
 6. Rapports d'activité du Secrétaire exécutif.
 7. Conclusions et recommandations concernant les travaux futurs, y compris les contributions au plan de travail de l'IPBES conformément à la décision XI/13.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport.
 10. Clôture de la réunion.

D. Organisation des travaux

24. A la 1^{ère} séance de la réunion, le 14 octobre 2013, le président a proposé que toutes les séances soient tenues en plénière et que chaque séance comprenne une table ronde sur chacun des buts stratégiques A, B, C et D. Il a proposé que Mme Risa Smith (Canada) préside la table ronde sur le but stratégique A; M. Yousef Al-Hafedh (Arabie saoudite) la table ronde sur le but stratégique B, Mme Nenenteiti Teariki-Ruata (Kiribati) la séance sur le but stratégique C et Mme Brigitte Baptiste (Colombie) la table ronde sur le but stratégique D. Il a proposé également que M. Jean-Patrick Le Duc (France) préside la séance sur les points 5 et 6.

25. A la 3^{ème} séance de la réunion, le 15 octobre 2013, le président a demandé à M. Alexander Shestakov (Fédération de Russie) et à M. Hesiquio Benitez Díaz (Mexique) de coprésider le groupe des amis du président à composition non limitée chargé de préparer les conclusions de la réunion.

26. A la 5^{ème} séance de la réunion, le 16 octobre 2013, M. Alexander Shestakov (Fédération de Russie) a rendu compte des travaux du groupe des amis du président à composition non limitée.

27. A la 6^{ème} séance de la réunion, le 16 octobre 2013, il a été décidé de charger un groupe d'amis du président de rédiger les conclusions clés sur l'identification des besoins scientifiques et techniques pour la mise en œuvre du Plan stratégique à partir des points de vue exprimés durant les réunions sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour. Le groupe serait présidé par M. Alexander Shestakov (Fédération de Russie) et serait composé de représentants des pays suivants : Argentine, Brésil, Canada, Egypte, Finlande, Malaisie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Ukraine. Les représentants de l'Allemagne, de la Bolivie (Etat plurinational de), de la Colombie, de l'Ethiopie, de la Géorgie, de l'Inde, du Japon, de la Norvège, du Sénégal, de la République tchèque et de l'Union européenne assumeraient des fonctions consultatives. Le groupe des amis du président à composition non limitée tiendrait une deuxième séance présidée par M. Hesiquio Benitez Díaz (Mexique) pour examiner les éléments intersectoriels des buts A, B, C et D du Plan stratégique comme annexe éventuelle des conclusions clés.

POINT 3. CONTRIBUTUER A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ

BIOLOGIQUE ET DES OBJECTIFS D'AICHI PAR DES MOYENS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

et

POINT 4. ÉVALUATION DES EFFETS DES TYPES DE MESURES PRISES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

28. A la 1^{ère} séance de la réunion, le 14 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a examiné les points 3 et 4 de l'ordre du jour. Il était saisi pour ce faire d'une note du Secrétaire exécutif sur la contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi par des moyens scientifiques et techniques (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2), d'une note du Secrétaire exécutif sur l'identification des besoins scientifiques et techniques pour la réalisation des objectifs des buts stratégiques A, B, C et D du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.1, 2, 3 et 4) et d'une note du Secrétaire exécutif sur l'évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention (UNEP/CBD/SBSTTA/17/3).

29. Présentant ces points, le représentant du Secrétariat a invité l'Organe subsidiaire à prendre note également des recommandations du Groupe de travail sur l'article 8j) et les dispositions connexes sur l'élaboration de lignes directrices de meilleures pratiques pour le rapatriement des connaissances présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et sur la manière dont les tâches 7, 10 et 12 peuvent contribuer au mieux aux travaux de la Convention et au Protocole de Nagoya.² Il a aussi appelé l'attention sur le résumé du dialogue approfondi sur les domaines thématiques et les questions intersectorielles : « relier les systèmes de connaissances traditionnelles à la science, comme dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), y compris les dimensions sexospécifiques ».³

30. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance du point 4 de l'ordre du jour, car l'examen des options pour l'évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention fait partie du mandat qui est dévolu à l'Organe subsidiaire en vertu de la décision XI/13 de la Conférence des Parties et est l'une de ses fonctions prévue à l'article 25 de la Convention. Il s'agit en outre d'une fonction dont l'Organe subsidiaire a eu le moins de succès à s'acquitter. Il a encouragé les délégués à faire des commentaires à ce sujet et à donner des suggestions sur la manière d'exécuter cette fonction avec plus de succès.

31. M. Abdul Hamid Zakri (président de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, IPBES) a présenté un exposé sur la mobilisation d'un appui scientifique et technique pour la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Il a rappelé un message clé de la synthèse sur la biodiversité de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, à savoir que les politiques conçues pour soutenir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes ne seront pas suffisantes à moins de traiter également les facteurs directs et indirects de changement. Malgré des développements prometteurs comme le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, les Objectifs d'Aichi et l'intégration des questions relatives à la biodiversité, la transformation des sociétés nécessite un dialogue fondamental entre les grands segments de la société, une compréhension générale des concepts tels que la biocapacité et les limites écologiques, et un accord sur les options possibles et les solutions requises. L'Organe

² Recommandations 8/3 et 8/4 (voir l'annexe I du document UNEP/CBD/COP/12/5). Au moment de la réunion, ces documents ont été diffusés sous la cote des documents UNEP/CBD/WG8J/8/L.4 et UNEP/CBD/WG8J/8/L.5.

³ Voir l'annexe II du document UNEP/CBD/COP/12/5. Au moment de la réunion, ce résumé a été diffusé sous la cote du document UNEP/CBD/WG8J/8/L.1/Add.1

subsidaire devra accorder plus d'attention aux sciences sociales, qui occupent une position centrale dans le cadre conceptuel que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques développe actuellement. La Plateforme intergouvernementale élabore également son programme de travail 2014-2018 qui ouvrira la voie au renforcement croissant de l'interface science-politique pour la biodiversité et les services économiques à toutes les échelles, dans tous les secteurs et systèmes de connaissances, et équilibrera les besoins de renforcement des capacités, les outils d'évaluation et de soutien des politiques générales. Il a encouragé l'Organe subsidiaire à les examiner, ainsi que l'étude de portée élaborée pour la deuxième séance plénière de la Plateforme intergouvernementale. Le dialogue est nécessaire, tant au niveau national qu'international, afin de réduire les différences et développer une perception commune des priorités sociétales ainsi qu'une stratégie commune de mobilisation des ressources disponibles, avec la science, la technologie et l'innovation à son centre.

32. Mme Joji Cariño (Forest Peoples Programme) a présenté un rapport sur le dialogue approfondi sur le thème « Relier les systèmes de connaissances traditionnelles à la science, comme dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), y compris les dimensions sexospécifiques » tenu par le Groupe de travail sur l'article 8j) et les dispositions connexes à sa huitième réunion. La manière dont la Convention sur la diversité biologique, en particulier le Groupe de travail sur l'article 8j), a promu la reconnaissance, le respect et la protection des connaissances traditionnelles en intégrant une dimension interculturelle dans ses réunions et ses pratiques a été jugée exemplaire. Les participants avaient mentionné la confiance, la réciprocité et le partage égal dans un contexte d'apprentissage mutuel comme les ingrédients clés du dialogue entre tous les systèmes de connaissances. Etant donné que les déséquilibres de pouvoir entre la science occidentale et les savoirs traditionnels persistent, il importe au plus haut point de mettre en place des garanties de protection des connaissances traditionnelles, notamment le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause, et des mécanismes adéquats destinés à assurer la participation effective des communautés autochtones et locales aux plateformes nouvellement créées pour les connaissances. Les participants ont constaté l'écart entre la perception autochtone de la nature et les concepts utilisés dans les enceintes internationales et conclu que l'échange entre les systèmes de connaissances n'est possible que dans un cadre vraiment multiculturel. L'exemple des femmes Métis a été utilisé pour illustrer l'importance des connaissances sexospécifiques et le rôle critique que jouent les femmes autochtones dans la transmission intergénérationnelle des connaissances.

33. Un rapport a été présenté sur les conclusions de l'Atelier international d'experts et de parties prenantes sur la contribution des connaissances traditionnelles autochtones et locales à l'IPBES : forger des synergies avec la science, qui a eu lieu en juin 2013 à Tokyo, au Japon. Cet atelier a examiné et recensé des procédures et des modalités de travail avec les systèmes de connaissances traditionnelles autochtones et locaux dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment des cadres conceptuels éventuels transparents et inclusifs des systèmes de connaissances et des visions du monde autochtones et locaux. Il en est ressorti que le renforcement des capacités est nécessaire dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation, de la formation des scientifiques aux systèmes de connaissances traditionnelles, de l'inclusion des connaissances traditionnelles dans les programmes d'enseignement et de la sensibilisation des communautés autochtones et locales à la Plateforme. La perte de l'ethnobiodiversité a été considérée comme un danger potentiellement encore plus grand que la perte de biodiversité.

34. L'approche fondée sur de nombreux éléments probants a été désignée comme une forme utile de partage des connaissances, comme par exemple le pilotage de systèmes communautaires de surveillance et d'information par un réseau de peuples autochtones et de communautés locales dans le cadre du groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité. Ces projets visent à renforcer la base de connaissance locales à l'appui de la gestion des ressources territoriales et du développement communautaire, à compléter les données de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité

biologique et les autres engagements internationaux pertinents, et à contribuer aux travaux de la Plateforme. Etant donné le pouvoir des connaissances, la diversité culturelle, le partage des connaissances et la collaboration sont des défis à relever pour répondre au besoin mondial d'adaptation au changement.

Table ronde sur les données de la diversité biologique, le suivi, les systèmes d'observation et les indicateurs

35. A la 1^{ère} séance de la réunion, le 14 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a pris part à une table ronde sur la surveillance de la biodiversité. Le panel était composé des personnes suivantes : M. Bob Schoales (Président du Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, Afrique du Sud), Mme Eugenia Arguedas Montezuma (Costa Rica), M. Marc Paganini (Agence spatiale européenne), M. Donald Hobern (Secrétaire exécutif du Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF)) et Mme Pernilla Malmer (Stockholm Resilience Centre).

36. M. Scholes a présenté le rapport et les conclusions de l'Atelier d'experts sur l'amélioration des données et des systèmes d'observation de la diversité biologique à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, qui a eu lieu le 12 octobre 2013 à Montréal. L'objet de cet atelier était d'identifier des moyens d'améliorer la collecte et l'utilisation des données et de partager les expériences des Parties dans le suivi et le rapport des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Il visait également à sensibiliser le public aux outils, produits et approches disponibles, ainsi que les organisations et les réseaux qui pourraient contribuer à améliorer la surveillance de la biodiversité. L'atelier, qui a été organisé par le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre à l'invitation du Secrétariat de la Convention, a réuni 80 délégués de plus de 40 différents pays et une grande diversité d'organisations. Il s'est avéré que, bien que des données soient disponibles sur un grand nombre de sujets, des lacunes importantes demeurent en ce qui concerne les objectifs et les domaines clés. Un grand nombre de pays ne disposent pas de réseau d'observation de la biodiversité car il leur manque les capacités, le financement et les orientations nécessaires. Des données de projet incomplètes, le caractère hétérogène et incompatible de la terminologie et des méthodes, l'absence de systèmes d'information et de capacités humaines et technologiques sont des problèmes courants. Certains pays ont cependant fait de bons progrès en matière de réseaux sur l'observation de la biodiversité, y compris des innovations, notamment grâce à la coopération régionale, au développement de bases de données mondiales, aux sciences citoyennes, à l'observation de la terre et à l'emploi de variables de biodiversité essentielles. Pour encourager l'investissement public, il faut préconiser davantage l'utilisation des données sur la diversité biologique pour éclairer la prise de décisions. Afin de soutenir la création et le maintien de systèmes nationaux d'observation de la biodiversité, il a été suggéré que le Groupe sur l'observation de la Terre fournisse des guides et des stratégies de démarrage adaptés aux régions (BON-in-a-Box) d'intégration de données de télédétection et de données in situ. Il pourrait aussi aider à fournir des arguments économiques en faveur de la diversité biologique et des systèmes d'observation de la biodiversité, leur promotion auprès des bailleurs de fonds, le renforcement des capacités en matière de terminologie, de méthodologie et de normes. Le plan de travail du Groupe concorde déjà largement avec ces priorités et des ajustements supplémentaires seront faits à la suite de l'atelier. Le Groupe et ses partenaires souhaitent participer davantage, notamment en identifiant des moyens de répondre au besoin de formes d'assistance spécifiques des pays.

37. Mme Arguedas a déclaré que l'Atelier d'experts sur l'amélioration des données et des systèmes d'observation de la diversité biologique à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique avait offert une occasion unique d'identifier des moyens d'améliorer la collecte des données et le suivi des indicateurs, et d'échanger des informations sur les outils, approches et organisations qui pourraient aider les Parties à améliorer la collecte et la systématisation des données relatives à la diversité biologique. Parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre des objectifs relatifs à la biodiversité figurent la limite des capacités et les barrières culturelles et technologiques à l'accès aux

données. Les participants avaient analysé les possibilités d'harmoniser le suivi national et régional des indicateurs de biodiversité à l'appui de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Les guides de démarrage adaptés aux régions, le renforcement des capacités aux niveaux régional et national en matière de suivi des indicateurs et la participation de partenaires tels que les organisations non gouvernementales, les universités et les communautés autochtones et locales avaient été considérés utiles. Il est important d'être sensible au rôle et aux besoins de ces partenaires dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi, de l'importance de la poursuite des efforts d'échange d'expérience et des enseignements tirés entre pays. L'atelier s'est avéré un exercice utile et des activités semblables devraient être entreprises régulièrement.

38. M. Paganini a informé l'Organe subsidiaire que les agences spatiales étaient de plus en plus attachées à aider les Parties à la Convention à améliorer leur capacité d'employer les données d'observation de la terre pour surveiller les tendances de la diversité biologique. La décision du ministère de l'intérieur des Etats-Unis en 2008 d'ouvrir l'archive Landsat au public à titre gratuit a conduit à une croissance explosive de l'utilisation des données et à des économies de coût importantes pour les applications environnementales, et ouvert la voie à d'autres agences spatiales pour faire de même. L'Agence spatiale européenne et la Commission européenne approuvent actuellement une politique de données libres et complètes pour les informations rassemblées par les satellites Sentinel dans le cadre du programme de surveillance environnementale Copernicus de l'Europe. Avec les données d'autres agences spatiales, ces données apporteront des observations sans précédent au milieu de la biodiversité. Le programme Copernicus et la mission Landsat des Etats-Unis ont été conçus pour produire des observations continues à long-terme, l'absence de continuité des données ayant constitué un obstacle important à l'investissement des Etats dans la technologie d'observation de la terre. Il convient de noter que les produits d'observation de la terre des agences spatiales ne sont pas tous prêts à être utilisés par le milieu de la biodiversité et que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour les adapter. Il a fait l'éloge du Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre pour ses travaux exceptionnels dans la définition des variables essentielles de la diversité biologique, qui ont aidé les agences spatiales à établir des priorités. Vu le caractère limité des ressources humaines et financières, des travaux supplémentaires de définition des variables essentielles de la diversité biologique et leur utilisation dans le contexte des indicateurs de biodiversité sont essentiels. Ces travaux contribueront à répondre aux besoins du Plan stratégique et à l'utilisation des données d'observation de la terre pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

39. M. Hobern a déclaré que la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dépendait de l'accès aux meilleures données possibles sur l'état passé et présent de la biodiversité. En outre, ces données doivent être organisées en formats numériques accessibles et appropriés, une grande quantité de données existantes n'étant pas numériquement accessible. Un grand nombre de pays ont commencé à partager de telles données, et le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) et le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, entre autres, disposent d'outils et de mécanismes pour soutenir les efforts internationaux déployés pour produire des ensembles de données complets. Le *Global Biodiversity Informatics Outlook* (Perspectives mondiales informatiques de la diversité biologique) a montré des moyens de mettre à profit les approches existantes réussies et de livrer des données fondamentales sur la biodiversité. Alors que certaines régions ont déjà évalué des données importantes, la mobilisation a été plus lente pour de nombreux pays riches en biodiversité. Les capacités doivent être renforcées pour soutenir l'observation et la surveillance dans les régions riches en biodiversité en particulier. Les gouvernements et les organismes de financement doivent appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique en investissant dans la mobilisation de l'information sur la diversité biologique. En outre, il faut que les gouvernements légifèrent et donnent à toutes les parties prenantes des incitations à partager leurs données dans le cadre d'une base de données commune utilisée par tous.

40. Mme Malmer a fait observer que la complémentarité et le croisement entre les systèmes de connaissances autochtones et locaux et les autres systèmes de connaissances étaient de plus en plus reconnus. Cependant, ces connaissances sont rarement utilisées pour informer la prise de décisions en matière de gestion des écosystèmes au-delà du niveau local. Les détenteurs de connaissances et les

gestionnaires locaux étant la seule source de connaissances dans certaines régions, la surveillance et les systèmes d'information communautaires sont des outils essentiels.

41. Le Programme de résilience et de développement (SwedBio) du Centre de Résilience de Stockholm est en dialogue continu avec le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité sur les besoins émanant des travaux de la Convention sur la diversité biologique et de nouveaux organismes tels que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Pour être réellement utiles à la prise de décisions à tous les niveaux, les connaissances doivent être validées. Cette validation peut prendre les formes suivantes : l'incorporation d'éléments d'un système de connaissances dans un autre au moyen d'un procédé de validation ; une méthode parallèle selon laquelle les systèmes de connaissances sont juxtaposés en respectant les mécanismes de validation de chaque système ; et la coproduction de connaissances, qui implique des processus mutuels de génération de connaissances en partant d'une formulation commune du problème. L'approche fondée sur de nombreux éléments probants souligne l'importance des systèmes de connaissances autochtones et locaux et la diversité des disciplines de la science, avec des mécanismes de validation particuliers aux systèmes, et facilite la production d'une image plus riche en intégrant différentes perspectives. Les problèmes sont définis de manière collaborative en effectuant une analyse conjointe des complémentarités, des chevauchements et des contradictions afin d'établir le fondement de la future production de connaissances. La juxtaposition de systèmes de connaissances a mené à une compréhension enrichie des questions. Le respect, la confiance, l'équité et la transparence sont des conditions préalables essentielles à une approche collaborative de cette sorte. Le dialogue entre les systèmes de connaissances et les divers acteurs sur un pied d'égalité sont essentiels à la réussite de l'évaluation.

42. Lors d'un débat auquel ont participé les représentants du Canada, du Mexique, du Tadjikistan, de l'Uruguay et du Yémen, les commentaires suivants ont été faits : le Mexique a mis en place divers systèmes de surveillance de la biodiversité dans des domaines tels que les écosystèmes marins, l'occupation des sols, le blanchissement des coraux et différentes espèces, y compris un programme de surveillance des crocodiles. Des protocoles spéciaux et la participation des communautés locales se sont avérés essentiels au succès de ces programmes. Le pays serait heureux de partager ses expériences avec d'autres. Plusieurs Parties ont souligné la nécessité de données faciles à utiliser et financièrement abordables, notant que la photographie spatiale et d'autres données obtenues par télédétection étaient difficiles à obtenir en raison notamment d'un manque de technologie et de ressources financières. Les Parties ont souligné l'importance de la coopération régionale en matière de surveillance de la diversité biologique pour surmonter certains de ces obstacles. Plusieurs Parties ont fait remarquer que la surveillance ne doit pas devenir une fin en soi. Afin de ne pas tomber dans ce piège, les systèmes de surveillance doivent être efficaces et liés à des mécanismes, des outils et des règlements. Les décideurs doivent aussi garder à l'esprit que les résultats de la surveillance de la diversité biologique doivent alimenter la formulation des politiques nationales.

43. M. Scholes a fait l'éloge du Mexique pour ses systèmes de surveillance de la biodiversité de pointe qui sont exemplaires et peuvent montrer la voie. Il est important de partager les connaissances tirées des expériences nationales.

44. M. Hobern a appelé l'attention sur l'examen de l'utilisation des données de télédétection pour surveiller les changements de la biodiversité et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/16), qui fournit des renseignements utiles sur les manières d'utiliser ces données. Le Groupe sur l'observation de la Terre pourrait jouer un rôle charnière en aidant les Parties à surmonter les obstacles à la récupération des données. Il a fait remarquer que les seules connaissances ne suffisent pas pour traiter la perte de diversité biologique. Le dialogue entre les milieux de collecte de données et les décideurs et organismes tels que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sont des outils utiles pour fournir des orientations sur la surveillance de la biodiversité.

45. M. Zakri a déclaré que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques était l'un des mécanismes utilisés pour résoudre le conflit potentiel entre les différents systèmes de connaissances. C'est un organe de dialogue entre la science conventionnelle et les connaissances autochtones et locales visant à accroître la compréhension mutuelle. Il ne s'agit pas d'établir la supériorité d'un système donné, mais plutôt de créer des synergies entre les différents systèmes afin d'optimiser les résultats.

46. Mme Cariño a déclaré qu'un meilleur dialogue entre les différents systèmes de connaissances, notamment au moyen de l'approche fondée sur de nombreux éléments probants, faciliterait la reconnaissance des complémentarités et conduirait à la fin à des systèmes plus robustes.

47. Mme Malmer a partagé l'expérience d'une étude menée par le Centre de résilience de Stockholm en collaboration avec le Parlement sâme, sur l'impact du pâturage des rennes sur la diversité biologique et vice versa. Les données scientifiques avaient fourni des informations sur la situation dans un lieu et à un moment spécifique, alors que la contribution des gardiens de troupeaux de rennes avait fourni des données importantes sur la situation sur une plus longue période de temps. Le tableau plus exhaustif qui en avait résulté s'était avéré un outil utile pour la cogestion de la région et pour acquérir une connaissance plus profonde des moyens de préserver la diversité biologique du paysage culturel de la garde des troupeaux de rennes.

48. A la suite de la table ronde, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie, de la Bolivie (Etat plurinational de), du Canada, de la Colombie, de Kiribati (au nom du Groupe Asie et Pacifique, de la Lituanie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

49. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a également pris la parole.

50. De nombreuses Parties ont souligné l'importance de réaliser un suivi efficace de la diversité biologique afin d'éclairer les processus décisionnels. Un certain nombre de Parties ont aussi indiqué qu'elles avaient mis en place des programmes de surveillance de la diversité biologique ainsi que des mécanismes visant à améliorer l'accès aux informations la concernant. Les Parties ont notamment mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coordination entre les organismes mondiaux afin de garantir la disponibilité des données et des informations. En outre, certaines Parties ont indiqué qu'elles avaient rencontré des difficultés pour accéder aux données et aux observations de télédétection, ou à les utiliser, en raison du manque de compétences techniques dans le domaine et des coûts élevés associés à certains types de données. Plusieurs Parties ont noté la nécessité de renforcer les capacités et de mobiliser en temps voulu des ressources supplémentaires, appropriées et fiables, afin de mieux utiliser les informations de télédétection et d'autres types de données. Elles ont aussi relevé l'importance de la participation des organisations régionales et de la coopération régionale afin d'encourager l'échange de données. De même, un certain nombre de pays ont souligné qu'il pouvait être intéressant de tirer les enseignements de l'expérience des autres, en s'appuyant par exemple sur la coopération Sud-Sud. D'autres ont mis en avant la contribution potentielle d'organismes, tels que le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON) et le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF). Les Parties ont aussi noté la nécessité de mettre en place des systèmes mondiaux, régionaux et nationaux de surveillance de la diversité biologique, et de les renforcer.

But stratégique A : Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société (comprend les Objectifs d'Aichi 1 à 4)

Table ronde

51. A la 2^{ème} séance de la réunion, le 14 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a participé à une table ronde sur le but stratégique A. Le panel était composé de Mr Somanegre Nana (Burkina Faso), Mme Tone Solhaug (Norvège), M. Valery Hickey (Banque mondiale) et M. Stanley Asah (University of Washington).

52. Mme Solhaug a présenté les conclusions de la septième Conférence de Trondheim sur la biodiversité, qui s'est tenue à Trondheim (Norvège) du 27 au 31 mai 2013, sur le thème de l'écologie et de l'économie en faveur d'une société durable. La conférence avait réuni plus de 300 participants originaires de plus de 100 pays, y compris des spécialistes de la diversité biologique et des professionnels du développement, de la planification nationale et de la finance. La conférence a permis d'examiner l'interaction entre l'écologie, l'économie et la société, et de reconnaître le rôle fondamental de la diversité biologique et des services écosystémiques pour la compréhension des valeurs réelles de la diversité biologique et des écosystèmes. Le rapport des coprésidents (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/5) a indiqué qu'il était important de saisir les possibilités d'investissement dans la diversité biologique et les écosystèmes en faveur du bien-être humain et du développement, et reconnu que la diversité biologique et les services écosystémiques étaient indispensables au bien-être humain. On pourrait aussi considérer le climat financier mondial actuel, qui est parfois perçu comme un frein, comme une ouverture et une occasion de remettre en question le statu quo. C'était là une chance de prendre en considération la diversité biologique dans les objectifs du développement durable.

53. M. Somanegré Nana a indiqué que son pays avait pris en considération la diversité biologique dans la comptabilité nationale et que cela se reflétait dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Cela a été réalisé en mettant en place une comptabilité de l'environnement, en entreprenant une estimation de la valeur de la diversité biologique et de services écosystémiques sélectionnés, et en tenant compte des questions environnementales dans la planification du développement du pays. Des comptes de l'environnement ont été établis en ce qui concerne l'occupation des sols, les ressources en eau, le couvert forestier et les dépenses liées à la protection de l'environnement. Les comptes ont révélé des résultats négatifs pour les forêts, les milieux semi-naturels et les zones humides, et des résultats positifs pour les paysages artificiels, les terres agricoles et les masses d'eau. Le montant total des dépenses liées à la protection de l'environnement s'établissent à moins de 1% du PIB. La valeur économique totale de la zone humide de la Vallée du Sourou est estimée à 97% de la valeur déterminée précédemment pour les mêmes terres lorsqu'elles étaient destinées à l'agriculture. La valeur économique des produits non forestiers autres que le bois est égale à celle déterminée pour des formes plus anciennes d'exploitation forestière. Dans de nombreuses régions, les produits forestiers autres que le bois constituent entre 22% et 43% du revenu des foyers ruraux. Une étude réalisée en 2011 a montré que les ressources naturelles et environnementales représentent plus de 6% du PIB, mais seulement 2% selon les statistiques officielles. La même étude a montré que le coût de la dégradation de l'environnement s'établit à plus de 20% du PIB et celui de la restauration à 10% du PIB.

54. Afin de tenir compte de la diversité biologique dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, le Burkina Faso a créé un département de l'économie de l'environnement et des statistiques, qui sera chargé d'établir les comptes de l'environnement et de les intégrer dans la comptabilité nationale. Des directives ont été élaborées sur l'intégration des questions relatives à la diversité biologique, aux changements climatiques, aux zones humides et à la lutte contre la désertification dans les plans de développement régional et local. Il est question de mener à bien une étude qui appuierait l'élaboration de directives concernant la prise en considération des valeurs de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les évaluations de l'impact environnemental. Une analyse des outils de planification sectorielle serait réalisée dans le secteur de l'agriculture afin d'identifier le meilleur moyen d'intégrer la diversité biologique dans les plans et programmes sectoriels de développement. Des stratégies, programmes et plans d'actions concernant différents aspects de la diversité biologique sont actuellement mis en œuvre et le Burkina Faso espère recevoir l'appui de ses partenaires en vue de créer un groupe de réflexion sur les moyens de promouvoir une économie verte.

55. Madame Hickey a indiqué que les facteurs relatifs à la diversité biologique sont de plus en plus au cœur du discours international depuis 2010 et ont été abordés lors des récentes réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies. La récente réunion du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 était d'avis que la diversité biologique est un des douze objectifs du développement durable suggérés. La Banque mondiale a élaboré un document officieux sur le sujet afin d'alimenter les débats sur les buts et les objectifs de l'après-2015. Les objectifs sont faciles, mais il est surtout important de convenir d'indicateurs de consensus qui mesurent les obstacles à la mise en œuvre que les pays doivent surmonter, réduisent les coûts et offrent de l'information permettant de prendre des mesures en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Des progrès ont été accomplis, comme en témoigne le rapport sur les travaux du Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON). Le système de comptabilité économique-environnementale des Nations Unies récemment adopté (SCEE) permettra de comptabiliser les services écosystémiques dans un compte national. La Banque mondiale a également élaboré un nouveau programme de comptabilité de la richesse et d'établissement de la valeur des services écosystémiques, qui est mené à titre pilote dans six pays à l'heure actuelle. La Banque mondiale a aussi dirigé les travaux relatifs à un nouvel indicateur d'économies nettes rajustées, le nouvel outil utilisé pour mesurer les investissements d'un pays dans son capital humain et naturel afin d'assurer une croissance durable et d'aider les pays à déterminer le moment où la valeur est réalisée au détriment du capital naturel. Elle a souligné la nécessité d'accomplir davantage de progrès sur les indicateurs servant à mesurer la résilience, car ils sont essentiels aux activités de l'après-2015. Elle a exhorté la réunion à examiner les moyens d'y arriver dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique.

56. M. Asah s'est exprimé sur le rôle des sciences sociocomportementales pour faire mieux connaître la diversité biologique et la prendre en considération. Il a indiqué qu'il n'y avait pas d'animaux autres que des êtres humains à cette réunion, les autres animaux étant là où ils étaient censés être. Les moyens de subsistance des populations et leur bien-être est au cœur de la question. Le problème, c'est la population, tout en étant elle-même la solution au problème. Toutes les populations sont régies par des normes, de manière consciente ou non, qui conditionnent leurs croyances, valeurs, traditions, mécanismes institutionnels et rapports de force. Cependant, les humains sont des organismes à comportement modifiable et il est possible de changer leurs attitudes si l'on prend le temps de comprendre ce qui les motive. Ces motivations peuvent varier mais les populations sont des organismes dont le comportement peut être modifié, et qui d'ailleurs s'adaptent en permanence. Il a cité en exemple les activités du programme de surveillance des produits de la mer qui a encouragé les consommateurs à demander aux vendeurs de poissons et aux restaurants si le poisson était issu de pêche durable. Cela a permis en retour d'inciter les fournisseurs à répondre à cette demande, conduisant à une pêche durable.

57. Le problème du manque de cohérence des politiques a été soulevé au cours d'un débat auquel ont participé des représentants de la Bolivie, de la Colombie, de l'Éthiopie, de Madagascar, du Mexique, de l'Ouganda, du Samoa (au nom des États insulaires du Pacifique), de la Tunisie, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de la Global Forest Coalition et de la World Federation of Culture Collections. Les services gouvernementaux ont parfois des objectifs contradictoires lorsqu'ils mettent en place des politiques, et on s'est demandé comment on pouvait remédier à cette incohérence délibérée ou non des politiques. Il a été relevé qu'il était essentiel d'encourager les individus à agir dans le sens de leurs convictions afin de préserver la diversité biologique. Les orateurs ont été priés de donner quelques exemples concrets sur les moyens de motiver les individus d'un point de vue social dans un but de préservation de la diversité biologique. Il a en outre été indiqué que, pour renforcer la conservation de la diversité biologique, il était important d'élargir les aires protégées afin de protéger ainsi les écosystèmes concernés. Cependant, la pauvreté qui touche les populations dans ces zones et la faiblesse de nombreuses économies nationales mettent en péril la création de telles zones. De nombreuses ressources naturelles sont situées dans des zones rurales où de nombreuses personnes vivent dans la pauvreté et il faut sensibiliser ces personnes à la valeur de la diversité biologique. Souvent, la sensibilisation est plus une question de communication et de coopération interculturelle visant à obtenir des informations qu'une démarche de propagande ou un problème médiatique. Par conséquent, il faut

renforcer les stratégies de communication en tant que projets multiculturels devant s'inscrire dans le cadre plus général des Objectifs d'Aichi. Les programmes de sensibilisation ne devraient pas être indépendants des autres mesures d'appui. Il existe un lien fort entre les objectifs 1 et 4, et pour autant que les sociétés aient connaissance des éléments constitutifs de la diversité biologique, qu'ils les apprécient, qu'ils comprennent l'origine des produits consommés par elles, des décisions éclairées peuvent orienter le déroulement des processus. Il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à intégrer les valeurs de la diversité biologique dans d'autres secteurs, de renforcer les mesures de suivi de l'impact sur l'environnement établissant un lien entre pauvreté et bien-être, et d'établir et d'adopter des indicateurs reflétant l'état véritable des écosystèmes et des services écosystémiques, afin de les convertir en systèmes d'information et en comptes nationaux.

58. Un participant s'est déclaré d'avis que l'environnement ne devrait pas être utilisé pour la planification des activités économiques et qu'il ne devrait pas faire partie de la comptabilité économique nationale. Il faut plutôt protéger la diversité biologique et ne pas en faire un modèle de consommation. Il est important que la population et les gouvernements qui la représentent assurent une gestion intégrée protégeant le rôle des peuples autochtones ainsi que leurs savoirs traditionnels, ce qui ne peut pas être délégué au secteur privé. Afin de renforcer les programmes de sensibilisation et d'approfondir la coopération, il est essentiel d'établir des partenariats équitables, notamment avec les peuples autochtones et les communautés locales en s'appuyant sur des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public. Il faut reconnaître la valeur des systèmes de savoirs multiples et garantir la participation pleine et efficace des peuples autochtones. Les participants ont par ailleurs été informés du fait que les États insulaires du Pacifique ont mis en œuvre des programmes axés sur les objectifs 1 à 4 du But A, mais que des moyens supplémentaires sont nécessaires pour transposer les outils et les directives mondiales dans le contexte local, notamment à l'intention des populations autochtones et locales. Le manque de ressources humaines et financières aux échelles locale et nationale est préoccupant et il faut apporter l'appui et l'aide nécessaires pour favoriser une mise en œuvre « sur le terrain », significative et rentable, des buts concernés.

59. Mme Solhaug a noté qu'il y avait eu un certain nombre d'interventions intéressantes et que différents avis avaient été exprimés sur les valeurs. Les services écosystémiques doivent être produits de la meilleure manière possible : dans certains cas, ce processus doit se traduire par un chiffre économique tandis que dans d'autres, cela n'est pas possible.

60. M. Nana a indiqué qu'il était important de prendre en considération la diversité biologique mais que, dans son pays, l'un des premiers facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité était constitué par le besoin de survie, qui présentait un choix très difficile aux populations. C'était la principale menace qui pesait sur la diversité biologique et il a demandé s'il existait des solutions, quelles qu'elles fussent, pour y faire face.

61. Mme Hickey a indiqué qu'il est important de faire la différence entre la valeur et le prix : la valeur, c'est ce qui était reçu ; le prix, c'est ce qui était payé pour un article donné. Il est important d'apprécier la valeur de la diversité biologique et non son prix. Il est nécessaire de se pencher sur les problèmes de gouvernance, comme le manque de cohérence des politiques et les incitations économiques et non économiques, et de se rappeler que la Convention soutient tant l'utilisation durable que l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable de celles-ci.

62. M. Asah a indiqué qu'à chaque fois que la question du changement des comportements est soulevée, la réponse est toujours donnée en fonction de termes et de réalités économiques. Cependant, si la valeur de la diversité biologique n'est déterminée qu'en termes économiques, cela ne permet pas d'en assurer une bonne gestion. Il a demandé si on avait déjà vu un marchand vendre des biens sans jamais réapprovisionner son magasin. Les arguments économiques servent souvent de prétexte, à l'instar d'un enseignant qui justifierait la mauvaise qualité de son enseignement en raison d'un manque de craies. Mobiliser plus de moyens financiers n'est pas une solution en soi, à un problème qui vient en fin de

compte des populations elles-mêmes. Cependant, pour changer leurs comportements, il est essentiel de comprendre les raisons de leurs agissements.

63. Le représentant du Secrétariat a présenté une note du Secrétaire exécutif sur l'identification des besoins scientifiques et techniques pour la réalisation des objectifs du but stratégique A du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.1), ainsi que des documents sur les sujets suivants : Gestion de la biodiversité et société (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/1); La biodiversité et le développement durable – pertinence du Plan stratégique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/2); Intégration des valeurs de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les SPANB : feuille de route destinée à soutenir les praticiens des SPANB (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/6); Intégration des valeurs de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les SPANB : annexe, études de cas nationales (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/6); Intégration des valeurs de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les SPANB : directives destinées à soutenir les praticiens des SPANB (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/6/Add.1) et (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/6/Add.2).

64. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Finlande, de la France, de l'Inde, du Japon, du Libéria (au nom du groupe des États africains), de la Lituanie, du Mali, des Îles Marshall (au nom des États insulaires du Pacifique), du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de l'Ouganda, de la République de Corée, du Royaume-Uni, du Soudan, de la Suède et de la Suisse.

65. Il y a eu consensus sur l'importance de mettre en œuvre les Objectifs d'Aichi 1 à 4 en tant que première étape dans la mise en œuvre des autres Objectifs d'Aichi. Changer les modèles de production et de consommation exige une sensibilisation accrue à la diversité biologique, et l'utilisation des sciences sociales, des outils non reliés au marché et de mesures collectives pourrait aider à cet égard. Plusieurs Parties ont noté la nécessité de mettre davantage l'accent sur la réalisation du changement des comportements. Une Partie a fait valoir la nécessité de lignes directrices pour une consommation durable. Une autre a suggéré d'utiliser le cadre de travail décennal des Nations Unies sur la consommation et la production durables afin de contribuer à la réalisation de l'objectif 4. Il faut mettre plus d'effort afin de définir des cibles, surtout en ce qui concerne l'objectif 2, et ces cibles doivent tenir compte des valeurs d'importance sociale, spirituelle et culturelle. Toutefois, l'absence d'outils et de données ne doit pas retarder la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi. Bien qu'il soit important d'adapter les outils aux situations et aux circonstances nationales, la priorité doit être accordée à l'utilisation des outils existants et ceux-ci doivent être traduits dans les langues nationales et locales. De nouveaux outils ne doivent être élaborés qu'après mûre réflexion. Plusieurs Parties ont indiqué que la rareté des ressources financières et humaines continue à nuire aux efforts nationaux et ont demandé à ce que des ressources soient mobilisées dans des délais opportuns afin d'assurer une mise en œuvre efficace des objectifs. Le soutien scientifique et technique insuffisant a été un problème important qui a limité l'application des politiques existantes. Il a été suggéré de tenir compte également des mesures d'incitation non économiques dans le but d'encourager les changements de comportement. La collaboration Sud-Sud est nécessaire pour le partage de l'information et le renforcement des capacités pour l'échange de données. Il serait également important de veiller à ce que les meilleures pratiques soient communiquées grâce au centre d'échange de la Convention et par le biais de centres d'échanges nationaux. Un mécanisme d'examen volontaire pourrait offrir aux Parties une orientation sur la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux révisés et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

66. Il est important de suivre une approche à deux volets qui préconiserait les mesures d'incitation positives et éliminerait les mesures d'incitation nuisibles. Des centres régionaux d'excellence pour la collecte et l'analyse des données sur la diversité biologique devraient être constitués. Certaines Parties ont fait rapport de projets régionaux de développement des capacités élaborés en collaboration avec des organismes et programmes partenaires. Les Parties ont également fait état d'autres projets entrepris, tels que le suivi de la diversité biologique dans la région de l'Asie, l'intégration de la diversité biologique au

programme d'enseignement primaire et secondaire, et une stratégie nationale d'éducation environnementale reposant sur la collaboration des jardins botaniques, des musées d'histoire naturelle, des jardins zoologiques et des aquariums. L'importance des mesures prises par les gouvernements infrarégionaux a été soulignée. De plus, des activités coopératives entre les gouvernements et les communautés locales et autochtones sont nécessaires à cause du rôle de gardiennes de la diversité biologique que ces communautés ont toujours joué. Il a aussi été suggéré d'utiliser l'Initiative Satoyama comme outil efficace pour intégrer les connaissances traditionnelles.

67. A la clôture de la séance, Mme Risa Smith, présidente, a indiqué que malgré les difficultés, dont certaines sont très importantes, toutes les Parties prenaient part à des initiatives visant à appliquer la Convention et à réaliser les Objectifs d'Aichi. Le débat avait souligné que les quatre objectifs du But A étaient interdépendants et essentiels à la réalisation de l'ensemble des Objectifs d'Aichi. Il existait une variété d'approches innovantes et adaptées aux contextes nationaux ou locaux. On observait aussi une forte coopération à l'échelle régionale. De nombreuses organisations et Parties avaient élaboré des outils susceptibles d'être utilisés par les Parties. Des enseignements pouvaient être tirés de l'expérience des uns et des autres. Les participants semblaient en outre d'accord sur l'importance d'intégrer la diversité biologique, la nécessité d'appliquer les éléments déjà disponibles, le renforcement des capacités et l'élaboration de nouveaux outils, mais seulement là où des lacunes importantes étaient observées. L'élaboration de ces nouveaux outils n'était pas l'apanage de la Convention. D'autres organismes, notamment des institutions de recherche, avaient également un rôle à jouer dans l'identification et la suppression des incitations négatives.

But stratégique B: Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable (comprend les Objectifs d'Aichi 5 à 10)

Table ronde

68. A la 3^e séance de la réunion, le 15 octobre 2013, l'Organe subsidiaire s'est livré à un débat de groupe sur le but stratégique B. Ce groupe se composait de M. Carlos Alberto de Mattos Scaramuzza (Directeur de la diversité au Secrétariat de la biodiversité et des forêts du Ministère brésilien de l'environnement), de M. Emmanuel Bayani Ngoyi (Gabon), de M. Jake Rice (Département des pêches et des océans du Canada), de Mme Linda Collette (Fonctionnaire principale du Service des semences et des ressources phylogénétiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et de Mme Gunn-Britt Retter (Conseil sâme).

69. Mr. Scaramuzza a fait un exposé sur les mesures et politiques appliquées par le Brésil, qui avaient aidé à réduire le taux de déforestation de 83% entre 2004 et 2012. Au vu des taux de déforestation inquiétants et des conséquences connexes pour les changements climatiques, un groupe de travail interministériel permanent a été créé en 2003 afin d'élaborer un plan d'action visant à réduire la déforestation dans l'Amazonie. Ce plan, qui porte sur la planification, la surveillance et le contrôle de l'utilisation des terres ainsi que sur leur utilisation durable, a facilité la création de 250 000 km² de nouvelles aires protégées et la démarcation de 100 000 km² de terres autochtones entre 2004 et 2010. Les données recueillies au moyen de la surveillance par télédétection sont utilisées pour faciliter les opérations d'application de la loi. Le Projet de surveillance de la déforestation de l'Amazonie (PRODES) fournit des données annuelles à haute résolution accessibles au public tandis que le Système en temps réel de détection de la déforestation (DETER) permet une identification fréquente et rapide des points chauds de déforestation tout en servant de base à une surveillance ciblée et à l'application de la loi en Amazonie. Les images satellitaires sont utilisées pour la cartographie de la déforestation et la détection de l'abattage d'arbres, qui sert d'orientations aux équipes chargées de faire appliquer la loi sur le terrain. Dans le contexte des opérations d'application de la loi visant à prévenir l'abattage illégal en Amazonie, 200 tronçonneuses, 60 bulldozers et 650 camions ont été confisqués. Malgré ces résultats, la surveillance, l'analyse et l'application de la loi ne sont pas suffisantes. Le programme Terra Class a été mis en place

pour évaluer la dynamique d'utilisation des terres dans les aires déboisées. Le programme agricole à faible teneur en carbone est exécuté pour accroître la productivité et obtenir une augmentation de la production agricole sans effet sur les terres. Au nombre des programmes agricoles figurent la création du Registre environnemental rural (CAR) et la régularisation environnementale des avoirs ruraux privés (*Mais Ambiente*). La coopération régionale est également vitale à l'appui des plans nationaux de réduction de la déforestation. Les résultats des efforts déployés par le Brésil montrent qu'il est possible de réduire la déforestation tout en stimulant le développement. Les démarches futures consisteront à étendre la portée des programmes susmentionnés au pays entier et améliorer les systèmes de soutien des décisions et la modélisation environnementale. Le Brésil a fourni une coopération technique en matière de surveillance, de renforcement des capacités, de développement institutionnel et d'intégration des politiques.

70. M. Bayani a dit que les pressions directes sur la diversité biologique au Gabon venaient principalement de l'exploitation des forêts, de l'agriculture, de la pêche et de la construction. La manifestation la plus visible de la perte d'habitat est la déforestation. La lutte contre la déforestation et la promotion de la gestion durable des écosystèmes forestiers au Gabon consistent en des mesures stratégiques, juridiques et opérationnelles. Le Plan stratégique Gabon émergent accorde une grande importance à la préservation des ressources naturelles au moyen d'une utilisation durable. Il donne également des orientations pour l'élaboration de politiques sectorielles et intersectorielles. Les mesures prises pour mettre fin à la déforestation comprennent la création de parcs nationaux et d'aires protégées, l'interdiction d'exporter du bois, la formation à la gestion forestière à faible impact et la certification de 2 millions d'hectares de forêt utilisée de manière durable. Depuis 2011, des études sur l'impact environnemental et social sont obligatoires dans le secteur des forêts. Deux projets en cours et un projet futur concernent un inventaire des ressources forestières, la plantation d'arbres et le reboisement d'aires dégradées. Plus de 60% des forêts du Gabon sont protégés ou gérés de manière durable. Il est certes important de remédier aux conséquences de la déforestation mais il est tout aussi important de combattre ses causes. La dimension régionale de la déforestation doit également être prise en compte et une analyse multisectorielle approfondie est en cours pour recenser les principaux agents moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays du bassin du Congo, y compris le Gabon. Des changements majeurs sont nécessaires aux niveaux politique et opérationnel pour arrêter la déforestation.

71. M. Rice a fait part de la difficulté éprouvée pour résumer le grand nombre de politiques et d'instruments concernant l'interaction de la pêche et de la diversité biologique. Compte tenu de l'immensité des océans, du large éventail d'espèces touchées par la pêche et de l'immensité de leurs habitats, la sélection d'indicateurs de résultat pour suivre tous les sous-éléments de l'objectif 6 n'est pas réaliste. Les études sur de multiples espèces et la surveillance des prises commerciales pourraient fournir des données sur un grand nombre d'espèces mais les tendances pourraient n'être détectées qu'uniquement à des échelles multi-décennales. On gagnerait à inclure des indicateurs agrégés de l'état des communautés exploitées, qui devrait être stable ou en hausse dans les communautés récoltées de manière durable, mais de longues séries d'études détaillées et de données sur les prises sont nécessaires pour de tels indicateurs. Pour suivre l'état d'avancement de l'objectif 6, d'autres moyens de suivi sont nécessaires afin de compléter les informations tirées des études et des données sur la surveillance des pêches. Les connaissances des communautés côtières et des pêcheurs nécessaires pour comprendre les tendances des écosystèmes marins et côtiers dont dépendent leurs moyens de subsistance doivent être incorporées dans les rapports nationaux. Un autre indicateur utile pourrait être la pression directe de la pêche sur la diversité biologique marine. Bien qu'une diminution de l'intensité des activités halieutiques puisse ne pas se traduire directement par une meilleure diversité biologique marine, elle devrait être un atout précieux et il est beaucoup plus facile de suivre cette intensité que de surveiller toutes les espèces et tous les habitats. La présence de politiques et mesures de gestion pour protéger la diversité biologique qui ont été adoptées et appliquées pourrait également être un indicateur utile. Certes, l'exécution de ces politiques et programmes peut prendre du temps à favoriser la diversité biologique, mais elle est un pas dans la bonne direction. L'océan est immense et recèle une énorme diversité biologique. Il contribue également à la sécurité alimentaire et au bien-être de l'humanité. Des plans réalistes et créatifs en matière de surveillance et de notification de l'état d'avancement de l'objectif 6 sont donc très avantageux.

72. Mme Collette a dit que la sécurité alimentaire et la nutrition des générations présentes et futures étaient un des plus grands défis pour l'humanité. Pour alimenter la population mondiale, 60% d'aliments en plus seraient nécessaires d'ici à 2050. Pour répondre à la demande croissante d'aliments, d'aliments pour bétail, de carburants et de fibres, les systèmes agricoles doivent être plus productifs, gaspiller moins, être efficaces, durables, résistants aux chocs et aux changements, soucieux du climat, socialement équitables et créer des revenus décents pour les producteurs. L'agriculture est fortement tributaire de ressources naturelles et, dans le même temps, un élément moteur de l'appauvrissement de la diversité biologique. Les systèmes agricoles durables utilisent des intrants et processus biologiques naturels ainsi que des ressources naturelles conservées, gérées et améliorées. Au nombre des pratiques agricoles écologiques et écosystémiques figurent la lutte intégrée contre les organismes nuisibles, l'agriculture de conservation, l'intensification du riz, l'agroforesterie et les systèmes intégrés riz-poisson. Les obstacles à la mise au point de ces pratiques comprennent leur nature à forte intensité de savoirs et très spécifique à leur emplacement, l'octroi continu de subventions aux pesticides chimiques dans de nombreux pays et la perception que la lutte chimique contre les organismes nuisibles est une méthode "moderne" par rapport aux méthodes non chimiques qui sont considérées comme "arriérées". La publication de la FAO "Produire plus avec moins" a été produite pour donner des conseils aux décideurs sur les techniques et approches agricoles durables qui améliorent la productivité comme les pratiques de durabilité. Les politiques, stratégies et technologies privilégiées dans ce document couvrent les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Le Comité de l'agriculture de la FAO a recommandé que les États membres examinent le document et envisagent d'incorporer les aspects qui rendraient leur agriculture plus viable. Le guide "Agriculture intelligente face au climat" est un autre outil de référence à l'intention des planificateurs, praticiens et décideurs dont l'objet est de les aider à comprendre les options disponibles. Des évaluations propres aux sites sont nécessaires pour recenser les technologies et pratiques appropriées. Les gouvernements, les agriculteurs, les consommateurs, les chercheurs et la société civile doivent coopérer pour suivre une voie durable au moyen d'une réforme des politiques, d'investissements et du renforcement des capacités à tous les niveaux. Le thème de la Journée mondiale 2013 de l'alimentation était « Des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition ». Dans ce contexte, une agriculture durable est un défi à relever immédiatement.

73. Mme Retter a fait rapport sur le projet de plan d'action pour une utilisation coutumière durable de la diversité biologique adopté par le groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes à sa huitième réunion et qui sera présenté à la douzième réunion de la Conférence des Parties. Le plan cherche à promouvoir une juste application de l'article 10 c) sur l'utilisation coutumière durable aux niveaux local, national, régional et international tout en assurant la participation effective des communautés autochtones et locales à tous les stades et niveaux d'application. Il suggère entre autres choses l'incorporation des pratiques ou politiques d'utilisation coutumière durable dans les stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique. Il prévoit également la promotion et le renforcement des initiatives communautaires qui contribuent à l'application proposée de l'article 10 c). Le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a accueilli avec satisfaction l'accord sur les éléments de la phase I du plan et fait part de sa volonté de continuer à coopérer avec les Parties et d'autres à son exécution. Le peuple sâme se réjouit à la perspective de voir comment le plan favorisera l'élevage de rennes sur ses terres. Le plan prévoit également l'identification de bonnes pratiques de gestion des aires protégées. Son exécution aiderait à réduire les pressions directes sur la diversité biologique et à en promouvoir l'utilisation durable, notamment au moyen de l'intégration de pratiques coutumières durables dans les stratégies de gestion de la diversité biologique à tous les niveaux. Bon nombre des mesures proposées se prêtent à une application immédiate des Parties, contribuant ainsi aux délibérations sur le plan d'action pour le développement après 2015, les objectifs du développement durable et la réduction de la pauvreté. Le plan contribuerait également à la réalisation du Plan stratégique, en particulier l'objectif 18.

74. Lors d'un débat auquel ont pris part les représentants du Costa Rica, de l'Éthiopie, du Guatemala, de Madagascar, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et du Tadjikistan, les points de vue suivants ont été

exprimés. Plusieurs Parties ont décrit les difficultés particulières que posait la surveillance des forêts chez eux, soit en raison de leur emplacement éloigné dans des montagnes soit parce que plusieurs pays se partageaient les aires concernées. Des questions ont été posées concernant l'applicabilité de la télédétection et la manière dont la surveillance de la population halieutique pourrait être rendue plus efficace compte tenu des difficultés éprouvées pour mesurer ce type de population. Un des principaux problèmes de la protection des forêts était l'élevage illicite de bétail sans oublier le trafic illégal de drogues. Plusieurs participants sont convenus que l'application des lois était assortie de problèmes et ils ont posé la question de savoir comment arriver à convaincre les communautés de respecter la législation nationale. Trop souvent, ce sont les communautés locales sur le dos desquelles sont mis l'appauvrissement de la diversité biologique alors qu'un manque de prise de conscience de leur part pourrait ne pas être le véritable problème. Il est également nécessaire de sensibiliser davantage les gouvernements. Une Partie a créé un comité national unique de la diversité biologique pour coordonner l'action de l'État.

75. Bien que la couverture forestière ait certes été élargie, cela ne signifie pas pour autant que ces écosystèmes sont sains. La création de déserts verts doit être évitée. Il a également été suggéré de limiter certaines activités comme les activités minières à des zones extérieures aux aires officiellement protégées. De plus, la production agricole peut certes être accrue mais il faut protéger la diversité agricole et la question est de savoir ce qui peut être fait pour combattre la déforestation en l'absence de coordination entre la gestion durable des forêts et d'autres initiatives d'aménagement du territoire.

76. M. Scaramuzza a dit que la surveillance de la diversité biologique était une question importante. Au Brésil, des protocoles sont en cours d'élaboration pour surveiller sept groupes d'espèces et ils sont maintenant expérimentés dans différentes aires protégées. Cette information sera utile pour éviter la création de déserts verts. Le problème avec l'élevage de bétail dans des régions telles que l'Amazonie est que cet élevage n'a souvent pas été très productif. Par tradition, la manière d'accroître cette production a consisté à élargir la zone sous pâturage. Toutefois, grâce à l'utilisation de crédits à faible taux d'intérêt et de clôtures, la productivité des pâturages existants pourrait être doublée et une déforestation additionnelle évitée. Tandis que le principal agent moteur de la déforestation en Amazonie a été l'élevage de bétail, il est important de prendre en compte les agents moteurs indirects. Il est maintenant admis que l'élevage de bétail en Amazonie pourrait avoir été le résultat indirect de l'expansion de l'agriculture dans la région centrale des savanes du Brésil. M. Scaramuzza a par ailleurs dit que les abattoirs dont le nombre était très limité avaient été abordés pour veiller à ce que les têtes de bétail qu'ils abattaient venaient de sources de production licites.

77. Pour être efficace, la surveillance nécessite maintes sources de données et il est important d'intégrer celles qui donnent des mesures à haute résolution spatiale et temporelle. La couverture nuageuse dans la région de l'Amazonie signifie que les images radars peuvent contribuer pour beaucoup à l'application des lois tandis que les données générées par l'utilisation de lidars (détection et télémétrie par ondes lumineuses) peuvent être très utiles dans l'évaluation des structures et de la biomasse. La surveillance est essentielle car les informations qu'elle produit permettent de travailler avec la société civile et de mieux la sensibiliser. Toutefois, cela n'est pas en soi suffisant. Afin d'encourager le soutien des communautés locales, il est parfois nécessaire de prendre des mesures additionnelles. M. Scaramuzza a cité l'exemple d'un programme au Brésil qui limite le financement aux municipalités qui n'ont pas appliqué la loi. Ce programme a encouragé lesdites communautés à améliorer le respect de la loi en question.

78. M. Bayani a dit que l'efficacité des mesures prises pour combattre la déforestation variait d'un pays et d'une région à l'autre et elle ne pouvait être évaluée qu'en en tenant compte. Dans son pays, des groupes de travail spéciaux ont été créés pour contrôler les ports et les parcs nationaux afin de lutter contre le problème de l'abattage illégal d'arbres. Des cadres transfrontières doivent certes être mis en place mais il faut également qu'ils répondent aux besoins de chacun des pays concernés. Les fonctionnaires chargés de la sylviculture de même que les peuples autochtones et les communautés

locales doivent eux aussi prendre part à ce processus. Des recherches supplémentaires sont par ailleurs nécessaires notamment pour ce qui est des savoirs et pratiques traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales.

79. M. Rice a dit que le problème de la capture accidentelle d'espèces durant la pêche ou "prises accessoires" était un sérieux problème mais qu'il était possible de le résoudre si des mesures appropriées étaient prises. Dans le cas des dauphins, les "prises accessoires" de la pêche du thon dans le Pacifique Est ont été réduites de 95% sur une période de 15 ans et ce, grâce à l'application de mesures réglementaires et à la sensibilisation de l'industrie au but des mesures en place. Ceci étant, les animaux marins ne reconnaissent aucune frontière nationale. Dans le cas des dauphins, ce n'est que lorsqu'une approche compatible a été adoptée le long de la côte Pacifique toute entière de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud pour résoudre le problème que des résultats ont été obtenus. Chaque réussite est également assortie d'un aspect économique et ce n'est que lorsque l'économie, les règlements et les parties prenantes œuvrent ensemble qu'il est possible de triompher. La surpêche a quelques-uns des mêmes agents moteurs que la déforestation. Dans les deux cas, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté sont un obstacle à la préservation de la diversité biologique locale et des enseignements peuvent être tirés de plus d'échange entre les expériences terrestres et marines.

80. Mme Collette a dit que toute discussion du partage et de la préservation des terres (note du traducteur : *partage des terres* (les objectifs d'alimentation et de conservation sont intégrés sur la même terre) et *préservation des terres* (les objectifs d'alimentation et de conservation sont séparés en utilisant des terres différentes pour chacun d'eux) doit tenir compte de la diversité biologique agricole, qui va au-delà des ressources génétiques et comprend la diversité biologique associée aux cultures et à l'élevage. Les paysages et les environnements dans les zones de grande biodiversité sont complexes et la compréhension de leur utilisation par les populations est essentielle. Le débat concernant le partage ou la préservation simplifie trop les caractéristiques et les décisions complexes de gestion des terres et accorde trop peu d'attention aux principaux aspects de besoin de changement des méthodes agricoles. Il n'existe pas de schéma et ce n'est que si toutes les parties prenantes coopèrent qu'il sera possible d'avancer.

81. Mme Retter a dit que les peuples autochtones et les communautés locales étaient bien placés pour promouvoir l'approche par écosystème aux fins de l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique. Elle nourrissait l'espoir que les peuples autochtones et communautés locales qui vivaient actuellement dans des parcs nationaux seraient reconnus pour la valeur qu'ils apportaient à ces zones et qu'ils ne seraient pas exclus de ces parcs.

82. Le représentant du Secrétariat a présenté une note du Secrétaire exécutif sur l'identification des besoins scientifiques et techniques pour la réalisation des objectifs du but stratégique B du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.2) et appelé l'attention sur un document d'information intitulé : Partenariat mondial d'information sur les espèces exotiques envahissantes – Rapport d'activité (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/11).

83. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Canada, Egypte, Finlande, Japon, Lituanie, Mali, Mexique, Népal, Nouvelle-Zélande, Niger, Norvège, Suisse et Thaïlande.

84. Des Parties ont indiqué qu'elles avaient pris des mesures pertinentes pour la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans le cadre du but stratégique B et partagé leurs expériences de l'abord des causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité. Plusieurs Parties ont aussi noté que les mesures qu'elles avaient prises avaient été entreprises en collaboration avec les communautés autochtones et locales et que ces mesures contribuaient directement à la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux. L'importance du Plan stratégique comme outil de promotion de l'action a été notée. De nombreuses Parties ont aussi mentionné que des efforts étaient nécessaires pour faire meilleur usage des outils existants et que des outils supplémentaires ne devraient être

développés que si cela était clairement nécessaire. Plusieurs Parties ont aussi observé que les décisions existantes de la Conférence des Parties fournissaient une assise solide à l'action en vue de la réalisation des objectifs du but stratégique B. L'urgence de prendre des mesures pour conserver les écosystèmes et les habitats qui sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques a été notée. La nécessité de développer des synergies entre les différentes conventions internationales pour la réalisation des Objectifs d'Aichi a également été notée par plusieurs Parties. Il a aussi été observé qu'un grand nombre d'indicateurs pourraient être nécessaires pour suivre les progrès accomplis vers certains objectifs. Les Parties ont aussi noté le développement des techniques de télédétection qui peuvent être utilisées à de plus petites échelles et la nécessité de données qui permettraient d'assurer le suivi à long terme. Les Parties ont constaté que des recherches sur les concepts relatifs aux éléments des Objectifs d'Aichi sous ce but, telles que les limites écologiques, et une compréhension commune des termes clés étaient nécessaires.

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique (comprend les Objectifs d'Aichi 11 à 13)

Table ronde

85. A la 4^{ème} séance de la réunion, le 15 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a participé à une table ronde sur le but stratégique C. Le panel était composé des personnes suivantes : M. Patrick Halpin (Professeur associé d'écologie géospatiale marine et Directeur du programme d'analyse géospatiale des mégapopulations de vertébrés du système d'information biogéographique sur les océans, Duke University, Etats-Unis), M. Piers Dunstan (Chargé de recherche scientifique de la Commonwealth Scientific and Industrial Organisation), Mme Roxana Solis (Pérou), M. Jane Smart (Union internationale pour la conservation de la nature, UICN), M. Brad Fraleigh (président de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Canada), Mme Christine Teresa Grant (Australie) et Mme Claudia Marcela Sánchez Medina (Colombie).

86. S'exprimant en sa qualité de membre chef de file des équipes de soutien technique du processus d'aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) de la Convention, M. Halpin a parlé des sept critères d'identification des AIEB et précisé que celles-ci ne sont pas des aires marines protégées. Les aires marines d'importance écologique ou biologique ont été créées par les Parties dans le cadre d'ateliers d'experts scientifiques régionaux. A ce jour, six de ces ateliers ont été organisés et 75% des océans ont été couverts par les aires marines d'importance écologique ou biologique créées. Les données examinées par les ateliers pour ce faire étaient une synthèse des meilleures informations scientifiques et techniques disponibles. Elles pouvaient être présentées aux ateliers soit directement, dans la communication de zones potentielles répondant aux critères nécessaires, soit indirectement sous forme de compilation de données et d'informations scientifiques. Afin d'assurer la cohérence, des données de référence et un soutien techniques similaires ont été fournis à chacun des ateliers, quoique des informations supplémentaires présentant un intérêt pour une région particulière aient aussi été fournies au besoin. Les données de référence se divisaient en trois types : biogéographiques, biologiques et physiques. Bien que les ateliers aient couvert des régions de vastes zones biogéographiques, les Parties de chaque région ont dû décider d'inclure ou non les zones économiques exclusives nationales dans les aires marines d'importance écologique ou biologique en plus des zones situées au-delà des limites de leur juridiction nationale. Les aires marines d'importance écologique ou biologique qui ont été créées pouvaient avoir aussi bien des caractéristiques fixes que dynamiques.

87. S'exprimant aussi en sa qualité de membre chef de file des équipes de soutien technique du processus d'aires marines d'importance écologique ou biologique de la Convention, M. Dunstan a décrit les nouveaux développements potentiels dans le processus de création d'aires marines d'importance écologique ou biologique. Le processus purement d'experts a été remplacé par des consultations plus larges et la participation du gouvernement et des communautés locales. Il a ajouté qu'il était important de

se rappeler qu'il existe des pressions différentes dans les différentes régions, ainsi qu'une interaction entre les pressions et les valeurs écologiques et biologiques. Les aires d'importance écologique ou biologique peuvent être utilisées comme des composantes de base pour le développement d'une gestion fondée sur les écosystèmes en recensant les valeurs, en déterminant les objectifs et en cartographiant les pressions. Elles peuvent aussi être utilisées pour développer des mesures de gestion, et/ou le suivi, la mise en œuvre, l'évaluation et l'examen. Pour finir, il a dit que les aires marines d'importance écologique ou biologique étaient une première étape vers l'acceptation internationale de la gestion des zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale et avaient facilité le renforcement des capacités régionales. Les aires marines d'importance écologique ou biologique fournissent également un futur axe de recherche et de suivi et pourraient aider la communauté internationale à mieux comprendre les risques et les options.

88. Mme Solis a dit que le Pérou était l'un des dix-sept pays mégadivers du monde et qu'il abritait une grande partie de la diversité biologique de la planète. En tant que tel, il fait face au défi considérable que représente la conservation d'une aussi grande richesse et, par conséquent, une gestion adéquate est nécessaire pour s'assurer que le développement durable contribue à l'atténuation de la pauvreté et à l'amélioration de la qualité de vie aux niveaux local et national. Bien que près de 17% du territoire péruvien soit couvert par des aires protégées, les principales régions et systèmes ne sont pas tous pleinement représentés. Lors de l'identification des aires où la conservation nécessite des mesures complémentaires, 133 zones prioritaires ont été sélectionnées selon des critères de représentativité et de connectivité, notamment avec le système national d'aires protégées. Le gouvernement péruvien a développé différents mécanismes afin d'encourager les communautés locales, les gouvernements municipaux et régionaux, les agences de l'Etat et les individus à participer activement à la conservation des aires protégées. Le Pérou abrite également les écosystèmes marins les plus riches du monde, mais ceux-ci sont attaqués par la surpêche, la pollution, le développement du littoral et l'exploitation de ressources non renouvelables. Afin d'enrayer cette situation et prévoir une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers, le gouvernement péruvien a créé une commission multisectorielle de gestion marine et côtière, organisme permanent qui sera présidé par le Ministère de l'Environnement. Une étude menée afin d'identifier des aires marines protégées dans la région du Pacifique tropical, en particulier la côte Nord du Pérou, a en outre été présentée. Cette zone a été définie en se fondant sur des études scientifiques, des consultations d'experts et les recommandations de la Direction générale des capitaineries et garde-côtes du Pérou afin de définir correctement les limites et de faciliter le suivi et la surveillance de cette zone. Pour conclure, elle a déclaré qu'un système d'aires marines protégées nécessite une vision de gestion intégrée et de suivi continu. Le défi est de poursuivre les efforts pour atteindre les buts nationaux et d'obtenir la coopération de la population locale, des initiatives privées et à l'échelle internationale grâce à divers mécanismes de participation.

89. Mme Smart a noté que l'élément clé de l'objectif 11 est son appel à augmenter la couverture des aires protégées, prenant ainsi en compte les aires d'importance particulière pour la diversité biologique. L'identification de ces sites est le but de l'approche fondée sur les zones clés de la biodiversité (ZCB). Les zones clés de la biodiversité sont des sites qui peuvent être gérés comme des aires protégées ou par d'autres moyens efficaces de conservation de la diversité biologique et contribuent donc à la réalisation des Objectifs d'Aichi aux niveaux mondial et national et plus particulièrement au suivi des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif 11. L'UICN contribue au développement d'une norme consolidée approuvée à l'échelle internationale sur les zones clés de la biodiversité et il est prévu que cette nouvelle norme sera lancée au Congrès mondial sur les parcs en novembre 2014, à Sydney, en Australie. Cependant, les ZCB sont actuellement disponibles et il n'est pas nécessaire d'attendre jusque-là pour agir. Un document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/10) qui explique l'approche fondée sur les zones clés de la biodiversité fait partie des documents mis à la disposition des participants à la présente réunion. L'UICN a participé au groupe des amis de l'objectif 12, groupe de vingt-cinq organisations qui collaborent pour aider les Parties à réaliser l'objectif 12. L'UICN a produit une Liste rouge d'espèces menacées à l'appui de l'objectif 12, qui a été reconnue comme la méthode la plus exhaustive d'évaluation du risque d'extinction d'espèces animales, végétales et de champignons. L'UICN œuvre à augmenter les évaluations de plantes axées sur les plantes sauvages utiles. La Liste rouge de

l'UICN a servi d'avertissement, suscitant une action de conservation. Elle s'est aussi avérée un indicateur utile pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs d'Aichi et a formé la base d'un tiers des indicateurs qui ont été adoptés pour usage mondial à la onzième réunion de la Conférence des Parties. L'UICN a récemment simplifié le procédé d'évaluation de la Liste rouge et développe également une Liste rouge d'écosystèmes qui sera utilisée pour éclairer les objectifs 5 et 10, entre autres. Pour conclure, elle a fait observer que les outils nécessaires à l'action existent, de même que les données nécessaires à la mise en œuvre. Bien que des travaux supplémentaires soient nécessaires, il n'y a aucune raison de ne pas agir.

90. M. Fraleigh a parlé des activités de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Cette commission a été créée en 1983 et compte à ce jour 177 membres. La diversité génétique présente un intérêt particulier pour l'alimentation et l'agriculture, car la plupart du suivi, des données, des outils, des politiques et des orientations sur les ressources génétiques ont trait à l'alimentation et à l'agriculture. L'objectif 13 est le seul des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique qui s'applique au niveau génétique et les progrès réalisés dans la poursuite de cet objectif dépendront grandement des partenaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Idéalement, la lecture de la diversité génétique serait directe, avec le séquençage de l'ADN de toutes les plantes cultivées et de tous les animaux domestiques, mais cela n'est pas technologiquement possible. Au lieu de cela, la Commission a développé un système de remplacement robuste, fondé sur un certain nombre de plans d'action exhaustifs, mondiaux et approuvés par les gouvernements qui ont été adoptés par la FAO. Cette année, la Commission a aussi examiné des objectifs et des indicateurs particuliers aux secteurs proposés et a demandé à la FAO de continuer à développer des indicateurs de diversité biologique et de consolider ses travaux sur des objectifs et des indicateurs pertinents pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le suivi des Objectifs d'Aichi. Ce qui fait la force de cette approche, c'est l'identification et la collecte de données scientifiques et nationales à une échelle mondiale. Sa faiblesse réside dans le nombre d'indicateurs. La Commission a par conséquent adopté trois objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et a demandé à la FAO d'élaborer des indicateurs composés d'ordre plus élevé pour chacun des objectifs en les basant sur les données recueillies des indicateurs utilisés pour suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques, zoogénétiques et forestières pour l'alimentation et l'agriculture. De tels indicateurs d'ordre plus élevé auront l'avantage d'être basés sur des données réelles fournies par les pays pour surveiller les domaines d'activité prioritaires dans les ressources génétiques agricoles, leur champ d'application sera mondial et ils seront synthétisés et par conséquent plus facilement compris par les décideurs.

91. Mme Sánchez Medina a indiqué que les méthodes utilisées pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées s'appuient sur le Cadre d'évaluation de la gestion des aires protégées élaboré en 2000 par la Commission mondiale des aires protégées. Environ 40 méthodes différentes ont été utilisées dans plus de 100 pays par toute une série de protagonistes. Des évaluations ont été menées en tenant compte de différents points de vue, notamment les délais, le sujet, la gestion ou l'impact, entre autres. Les sujets à évaluer comprenaient : le cadre général et juridique, la diversité biologique, la participation, le tourisme, la gestion et l'utilisation des ressources, les travaux de suivi et de recherche. Les évaluations faisaient partie du programme de travail sur les aires protégées, dont l'objectif était de mener des évaluations de l'efficacité de la gestion dans 60% des aires protégées au moins d'ici à 2015, et à mettre en place des mesures découlant de ces évaluations. En 2013, 46% des pays avaient effectué des évaluations dans 30% des aires protégées, et 23% d'entre eux avaient atteint l'objectif de 2015 en avance. Il est possible de consulter des données relatives à plus de 3 000 aires protégées, et des progrès ont été faits dans l'utilisation de telles données dans les processus décisionnels concernant la gestion prévisionnelle des aires protégées. Avec sa Liste verte 2012, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a voulu promouvoir, analyser et communiquer des normes supérieures en matière de gestion des aires protégées. Des travaux d'élaboration de normes ont été réalisés dans sept pays pilotes, notamment la mise en œuvre de ces normes dans certaines aires protégées afin d'obtenir des informations en retour et de

valider ces normes. De nombreux pays se sont heurtés à des difficultés comme l'absence de systèmes d'information coordonnés, des différences dans l'interprétation des normes, le manque d'éléments d'appréciation, une planification participative accrue, le manque de ressources et d'autres questions internes susceptibles de nuire à une gestion efficace des aires protégées.

92. Lors d'un débat auquel ont participé des représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe africain), du Costa Rica, de l'Éthiopie, de la Tunisie et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, plusieurs points ont été soulevés. Les Parties ont mis en évidence la valeur de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, mais certaines Parties se sont dites préoccupées par son caractère non officiel et sa nature hautement technique, ce qui la rend parfois difficile à utiliser. Plusieurs Parties ont relevé la nécessité de renforcer les capacités et de mobiliser des financements afin de dresser des inventaires des espèces menacées et en voie d'extinction, en particulier dans les pays en développement. L'une des Parties s'est réjouie de l'Atelier régional pour l'Atlantique du Sud-Est visant à faciliter la description des aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), organisé en Namibie en avril 2013, qui avait fortement contribué à l'élaboration de plans d'action nationaux. Les participants ont estimé qu'il était également important d'assurer une coopération en matière de protection transfrontières des espèces en voie d'extinction. L'une des Parties a soulevé les problèmes liés à l'isolement génétique et au recul de la diversité biologique du fait de la fragmentation et de la disparition des habitats, tout en mentionnant les orientations fournies par des entités comme la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture comme des sources précieuses d'information en la matière. Un participant a indiqué que la conservation de la diversité biologique était depuis longtemps intégrée aux pratiques des peuples autochtones, et que toute mesure de conservation par zone ne pourrait être efficace que si les peuples autochtones et les communautés locales participaient à tous les échelons de la gouvernance et de la gestion. Il faut obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, de ces populations avant d'établir une quelconque aire protégée ou de l'agrandir. Les techniques agricoles traditionnelles ont également été identifiées comme des facteurs importants pour le maintien de la diversité biologique. Les Parties ont noté qu'il est important d'adapter les plans d'action concernant les aires protégées aux contextes nationaux, compte tenu des ressources et des capacités disponibles dans les pays en développement. Il faut adopter un processus transparent pour identifier les lacunes constatées dans les outils existants d'aide à la décision et de les combler selon qu'il convient. L'une des Parties a indiqué qu'il fallait mettre en place des outils stratégiques tenant compte de la conservation de la diversité biologique et de solutions favorables à d'autres moyens de subsistance.

93. Mme Smart a indiqué que la Liste rouge de l'UICN avait pour but d'éclairer, et non de dicter, les processus décisionnels à l'échelle des pays. L'UICN est consciente des difficultés liées à l'application des catégories utilisées dans la Liste et a réduit le nombre de documents requis pour soumettre des évaluations d'espèces à la Liste rouge afin d'en simplifier le processus. Toute une série d'outils de formation en ligne sont disponibles, mais l'oratrice serait ravie de dialoguer avec chaque Partie afin d'examiner leurs besoins de formation et d'appui. L'organisation qu'elle représente partage complètement l'avis selon lequel les communautés autochtones et locales doivent participer à tous les aspects de la gouvernance des aires protégées, comme cela est montré dans les directives fraîchement publiées sur les aires protégées. En réponse à une question concernant l'utilité des outils existants et des approches traditionnelles pour combler les lacunes liées à la gestion des aires protégées, elle a indiqué que la Liste verte de l'UICN permettait de mesurer et de diffuser correctement, et autrement, les modèles de gestion des aires protégées.

94. M. Fraleigh a indiqué que la complémentarité de la conservation *in situ* et *ex situ* avait été largement reconnue. Cependant, les agriculteurs traditionnels ne choisissent pas toujours de préserver la diversité génétique et il est bon d'avoir un système de sauvegarde. Il est important que toutes les parties prenantes intéressées participent à la préservation de la diversité biologique.

95. M. Dunstan a indiqué que la Liste rouge contribuait de manière importante à l'identification des aires marines d'importance écologique ou biologique. L'atelier qui s'était tenu en Namibie avait appuyé

ses travaux sur les conclusions de l'Atelier de renforcement des capacités pour l'Afrique de l'Ouest de l'Initiative pour un Océan durable, organisé à Dakar en février 2013, qui avait permis de mieux comprendre des questions essentielles.

96. Le représentant du Secrétariat de la Convention a présenté une note du Secrétaire exécutif concernant l'identification des besoins scientifiques et techniques pour la réalisation des objectifs du but stratégique C du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.3). Il a par ailleurs attiré l'attention sur un document d'information dans lequel figure un rapport d'activité sur la diversité biologique marine et côtière et l'utilisation d'informations scientifiques et techniques pour décrire les aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/3), sur un document d'information concernant la prise en considération des valeurs de la diversité biologique et des services écosystémiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et présentant une feuille de route à l'intention des spécialistes de ces stratégies et plans (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/6) et sur un document d'information concernant les principales aires de diversité biologique et l'identification des aires particulièrement importantes pour la diversité biologique à l'appui des Objectifs d'Aichi (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/10).

97. Des observations ont été faites par les représentants de l'Australie, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil, du Canada, de la Chine, des Îles Cook, du Costa Rica, de l'Inde, du Japon, de la Lituanie, des Palaos (au nom des Etats insulaires du Pacifique), du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède, du Soudan, de la Suisse, des Tonga, et de l'Uruguay.

98. Le représentant de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe est aussi intervenu.

99. Un grand nombre de Parties ont approuvé les conclusions figurant dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.3 et fait part de leurs expériences positives concernant les activités qu'elles avaient menées en lien avec les buts stratégiques A, B et C, et de leur souhait de partager ces expériences. En même temps, des lacunes dans les capacités, les informations et les recherches ont été relevées. Des outils utiles pour atteindre les objectifs ont été décrits, en mettant l'accent sur la sensibilisation à ces outils et leur utilisation plutôt que de développer de nouveaux outils. Les limites de l'utilisation des outils et des méthodes existants ont aussi été identifiées, y compris la nécessité de les adapter aux circonstances, aux priorités et aux capacités nationales. Certaines Parties ont averti que l'insuffisance de données sur les espèces menacées ne doit pas retarder l'action de conservation. Certaines Parties ont proposé des formules susceptibles de contribuer à l'élaboration des projets de recommandations destinés à être examinés par la Conférence des Parties.

But stratégique D : Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes (comprend les Objectifs d'Aichi 14 à 16)

100. A la 5^{ème} séance de la réunion, le 16 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a pris part à des discussions sur le but stratégique D. Ouvrant les débats, la présidente a dit que le thème de la Journée mondiale de l'alimentation 2-13 « Des systèmes d'alimentation durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition » était étroitement lié au but stratégique D. Son pays, la Colombie, s'était employé avec énergie à sauvegarder la diversité des plantes sauvages comestibles et les connaissances traditionnelles associées à ces plantes, et l'Institut de recherche sur les ressources biologiques Alexander von Humboldt avait récemment ouvert une salle d'exposition d'espèces alimentaires oubliées.

101. Le Secrétaire exécutif a fait observer que la diversité biologique et les écosystèmes qu'elle soutient sont essentiels à la continuation de l'approvisionnement alimentaire et un important déterminant de sa qualité. La biodiversité est la source des cultures, du bétail, du poisson et d'autres sources

d'aliments sauvages. Un régime nutritif nécessite une diversité de plantes et d'animaux et leur fourniture dépend du fonctionnement des écosystèmes agricoles et autres. La pollinisation, le renouvellement des nutriments et la régulation des organismes nuisibles et des maladies dépendent tous de la diversité biologique. La diversité génétique des cultures et du bétail permet l'adaptation aux besoins actuels et futurs et aux changements, notamment des rendements de plus en plus grands pour satisfaire à la demande alimentaire escomptée. Il serait donc souhaitable que la discussion sur la sécurité alimentaire respecte la biodiversité, notamment en garantissant que la production, si elle est augmentée, est durable, résiliente, adaptable et soucieuse de la nécessité de la diversité des denrées. A cet égard, le thème de la Journée mondiale de l'alimentation 2013 se rattache certes grandement aux travaux de l'Organe subsidiaire.

Table ronde

102. A la 5^{ème} séance de la réunion, le 16 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a pris part à une table ronde sur le but stratégique D. Le panel était composé des personnes suivantes : M. Ben ten Brink (Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas - PBL), M. Xu Jing (Chine), Mme Malta Qwathekana (Afrique du Sud) et Mme Maria Yolanda Tran Maigua (Equateur).

103. M. ten Brink a déclaré qu'une pléthore de facteurs contribuait à la dégradation des écosystèmes, qui avait à son tour une diversité d'effets négatifs tels que les terres improductives, les inondations et la sécheresse, les déficits de ressources, la pauvreté, le chômage et les conflits. Analysées dans des optiques différentes, les estimations et les cartes de zones dégradées abondent, mais la principale question en jeu est la nécessité d'écosystèmes productifs et durables pour répondre aux besoins d'eau, d'aliments, de fibres, d'énergie, de sécurité physique et d'atténuation du changement climatique pour une population mondiale prévue de quelque 10 milliards sur une période de 40 ans seulement. Cette tâche doit être accomplie dans un contexte de dégradation des sols et de perte constante des espèces mêmes qui maintiennent ces écosystèmes en vie. L'analyse des besoins de terres montre clairement que les politiques visant à empêcher la dégradation des terres et à les restaurer sont au cœur de la réussite ou de l'échec des Conventions de Rio et des Objectifs du millénaire pour le développement. Le défi est de redémarrer le moteur des écosystèmes, produire du carbone organique et cicatriser l'épiderme vert de la planète. Tous les pays se livrent à des activités pertinentes à différentes échelles, inversant la désertification, restaurant les ressources en eau, créant des emplois et des moyens de subsistance, et éliminant les raisons de conflit. Certains des programmes ont produit des résultats incroyablement rapides. L'inversement de la dégradation des terres nécessite un effort conjoint mais peut être réalisé par des techniques simples, peu coûteuses et locales, en aidant les espèces originales à faire leur travail et en aidant à restaurer les écosystèmes. Etant donné la croissance rapide des besoins en concurrence, il n'y a ni terres, ni temps à perdre.

104. M. Xu a indiqué que, comme de nombreux pays, la richesse de la biodiversité de la Chine est confrontée à de sérieux dangers en conséquence de processus naturels et anthropiques. Certains systèmes tels que les prairies et les écosystèmes désertiques en Chine sont particulièrement vulnérables. Les changements climatiques et les activités humaines ont eu des effets graves sur ces écosystèmes, mais, au cours des dernières années, son pays a fait des progrès considérables dans la restauration des terres dégradées. La restauration des écosystèmes fait partie de l'aménagement du territoire national. Des programmes pertinents ont été conçus et financés par le gouvernement central, et des activités de restauration et de surveillance ont été mises en œuvre par les gouvernements provinciaux et locaux. Afin de garantir la disponibilité des ressources nécessaires, les programmes ont été conçus et mis en œuvre par étapes diverses. Il existe une grande gamme de projets de différents types et à différentes échelles, y compris la reconversion de terres agricoles en forêt, la restauration des systèmes de zones humides, la création de réserves naturelles, la conversion des pâturages en prairies, la restauration des écosystèmes forestiers, la restauration des mangroves et le contrôle de l'érosion des sols. La Chine possède 2 669 réserves naturelles couvrant près de 15% de la totalité du territoire. Les projets de restauration des zones humides ont contribué à augmenter le nombre total de parcs de zones humides à 298. La Chine a également restauré 280 000 hectares de forêts de mangroves. Les programmes de restauration des

écosystèmes ont aussi contribué à améliorer les moyens de subsistance. Bien que l'expérience de la Chine ne soit peut-être pas applicable à d'autres pays, il serait heureux de partager des renseignements plus détaillés.

105. Mme Malta Qwathekana a déclaré que les programmes « Working for Water » et « Working for Wetlands » de l'Afrique du Sud étaient directement liés à la réalisation de l'objectif 14 du Plan stratégique pour la diversité biologique. Le programme « Working for Water » financé par le gouvernement a été fondé en 1995 dans le but d'éliminer les espèces exotiques envahissantes tout en fournissant des services sociaux, des formations et des possibilités d'emploi aux membres de communautés marginalisées. Depuis son commencement, le programme a débarrassé plus d'un million d'hectares de plantes exotiques envahissantes et offert des emplois et une formation à environ 30 000 personnes par an, dont 52% sont des femmes, contribuant ainsi à l'atténuation de la pauvreté. Les espèces exotiques envahissantes constituent la plus grande menace pesant sur la diversité biologique en Afrique du Sud. Un grand nombre d'entre elles utilisent beaucoup d'eau et menacent ainsi l'intégrité des écosystèmes et la sécurité de l'approvisionnement en eau. Elles compromettent aussi la production potentielle des terres. Les espèces exotiques envahissantes sont contrôlées au moyen de l'abattage mécanique, de moyens chimiques tels de l'emploi d'herbicides écologiques, et du contrôle biologique. Le programme « Working for Water » contribue à la mise en œuvre des objectifs 9, 14 et 15 du Plan stratégique. Afin de réaliser son but qui consiste à contrôler toutes les plantes exotiques d'ici 20 ans, le programme nécessitera un financement supplémentaire important et plus d'information scientifique pour recenser et cartographier les nouvelles espèces exotiques et développer des mécanismes de défrichage et de contrôle.

106. Le programme « Working for Wetlands » est une initiative conjointe de plusieurs départements gouvernementaux qui a pour but la remise en état, la protection et l'utilisation rationnelle des zones humides. Il combine des résultats environnementaux et sociaux tout en honorant les promesses faites par l'Afrique du Sud au titre de plusieurs accords internationaux sur l'environnement. Depuis son lancement, ce programme a contribué à restaurer 906 zones humides et à créer près de 13 000 emplois.

107. Mme Teran a dit que le concept holistique qu'avaient les peuples autochtones de la diversité biologique englobait tous les aspects visibles, invisibles, non divulgués et sacrés de la Terre mère et de l'être humain dans son contexte spirituel et social. Le bien-être physique et spirituel de l'être humain et le fonctionnement harmonieux des écosystèmes dépend du lien entre tous ces aspects. Les peuples autochtones sont les gardiens de la diversité biologique et les détenteurs de savoirs ancestraux traditionnels sur la conservation et l'utilisation coutumière des ressources naturelles. Les femmes sont considérées comme le pilier culturel et elles jouent un rôle crucial dans la transmission des savoirs entre les générations. Les peuples autochtones vivent avec et de la nature, en termes physiques comme spirituels. L'eau est indispensable pour la survie de la planète et de l'humanité et elle était sacrée pour les peuples autochtones. L'utilisation accélérée et mal guidée des ressources a eu des conséquences négatives pour la Terre mère et l'humanité. La mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique est donc une tâche collective qui suppose le respect, la reconnaissance et l'intégration dans des conditions égales de tous les systèmes de savoir. Le Plan doit être mis en œuvre en recourant à des équipes intergénérationnelles pluridisciplinaires et avec la pleine participation des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes. Des modèles de développement interculturels viables sont nécessaires pour les futures générations. Les peuples autochtones ont des protocoles et indicateurs communautaires sur la sécurité alimentaire, la santé et les droits de l'homme qui traduisent leur réalité culturelle et leurs besoins et qui pourraient contribuer à l'élaboration d'indicateurs sur les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales. L'utilisation coutumière durable de la diversité biologique doit être intégrée dans tous les travaux de l'Organe subsidiaire.

108. Lors d'un débat auquel ont participé les représentants du Bélarus, de la Bolivie (État plurinational de), de l'Éthiopie, de l'Iraq, du Yémen et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, plusieurs points ont été exprimés. Une Partie a fait part de son expérience dans le domaine

de la restauration de vastes superficies de marais d'importance nationale et transnationale en tant qu'escale pour quelque 1 million d'oiseaux migrateurs et demandé ce qui pourrait être fait pour enrayer la réduction des débits d'eau qui continue de menacer ces zones. Plusieurs Parties se sont interrogées sur le coût par hectare de la restauration des zones humides, sur les mécanismes d'accès à l'assistance technique et à l'aide financière ainsi que sur les calendriers de restauration. Des Parties ont en outre demandé des informations additionnelles sur les façons de lutter contre la désertification, en particulier à la lumière de l'expérience chinoise. Une Partie a décrit les programmes nationaux qui avaient été mis en place pour inverser la dégradation des écosystèmes et la perte d'habitat causées par des méthodes agricoles inviabilisables, estimant à 50 dollars le coût par hectare de la restauration. L'Éthiopie a fait un bref exposé sur sa stratégie d'économie verte résistante au climat qui a contribué à restaurer les terres dégradées et à arrêter la dégradation tout en faisant monter le rendement des cultures, la productivité et les revenus. Une Partie a souligné la contribution importante des peuples autochtones aux efforts déployés en matière de conservation, qui doit être incorporée dans les rapports nationaux, et appelé l'attention sur la nécessité de créer de meilleurs créneaux commerciaux pour les produits issus d'une production communautaire durable.

109. M. ten Brink a félicité les Parties pour avoir donné des exemples de leurs efforts en matière de conservation. À la lumière de la diversité des enjeux, apprendre sur le tas et en partageant ses échecs et ses succès avec autrui est la marche à suivre la plus appropriée.

110. En réponse à une question sur les façons de combattre la pénurie d'eau et la désertification, M. Xu a dit que les plans de développement des zones touchées par la désertification doivent prendre en compte dans un même temps les facteurs liés à la conservation des écosystèmes et à l'utilisation des eaux. Dans le cadre de la restauration des écosystèmes, des plantes sont sélectionnées qui se prêtent à l'environnement en question. Pour calculer le coût par hectare de cette restauration, il faut quantifier le coût et le prix des produits de base, lesquels peuvent dépendre en grande partie de la situation locale.

111. En réponse aux questions sur l'expérience de son pays en matière de restauration des marais desséchés et de réduction des débits d'eau, Mme Qwathekana a dit que l'Afrique du Sud, outre les programmes qu'elle avait présentés, se livrait à des initiatives régionales et sous-régionales car la plupart des questions liées à l'eau avaient des dimensions transrégionales et transfrontières. S'agissant de la technologie utilisée, les deux programmes présentés sont en cours d'exécution depuis un certain temps et ils ont donc leurs propres systèmes et mécanismes. Pour mettre ces informations à la disposition d'autres, il serait utile de créer un portail permettant de les partager. La coopération Sud-Sud et triangulaire facilite par ailleurs le transfert de compétences et de technologies. En réponse aux questions sur le financement, elle a dit que les programmes qu'elle avait présentés étaient des programmes gouvernementaux de longue durée qui bénéficient d'une allocation de fonds permanente et considérable sur le budget national car ils sont appréciés non seulement pour leur mandat de conservation mais aussi et surtout pour leur contribution à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

112. En réponse à une question sur les façons de rendre opérationnelles les contributions des communautés autochtones et locales aux processus de la Convention, Mme Tera a dit qu'un modèle inclusif de participation était requis qui tenait compte des savoirs spécifiques et divers des peuples autochtones. Des modèles de développement locaux sont articulés autour de différentes métaphores accompagnées de leurs paradigmes, vues mondiales et épistémologies inhérents qui ne peuvent être incorporés que dans un contexte de véritable respect. Elle partage sa perspective en tant que femme Quechua et détentrice de savoirs traditionnels des fonctions et de l'utilisation coutumière d'écosystèmes locaux ("chakra"). Pour améliorer la participation des peuples autochtones et des communautés locales, il faut leur allouer des fonds leur permettant de prendre part à des réunions internationales et de réaliser des activités qui contribuent à la mise en œuvre du Plan stratégique. La coopération, le partage des savoirs et la volonté politique sont tous d'importants ingrédients du succès de ce Plan.

113. Le représentant du Secrétariat a présenté une note du Secrétaire exécutif sur l'identification des besoins scientifiques et techniques pour la réalisation des objectifs du but stratégique D du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.4) et une note du Secrétaire exécutif contenant un rapport d'activité sur la restauration des écosystèmes et les Objectifs d'Aichi y afférents (UNEP/CBD/SBSTTA/17/7).

114. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Belgique, Canada, Finlande, Guatemala, Indonésie, Japon, Lituanie, Mexique, Nauru (au nom des Etats insulaires du Pacifique), Népal, Norvège, Ouganda, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, République-Unie de Tanzanie et Thaïlande.

115. L'Organe subsidiaire a repris son examen du but D ainsi que des questions non résolues au titre des buts A à C à la 6^{ème} séance de la réunion, le 16 octobre 2013.

116. Les représentants de de l'Argentine, de l'Australie, de l'Inde, de Madagascar et de la Norvège ont fait des déclarations.

117. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, du Centre de la biodiversité de l'ASEAN, de CBD Alliance, de la Convention de Ramsar relative aux zones humides, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de Island Conservation, du Fonds mondial pour la nature et de la Zoological Society de Londres.

118. Plusieurs Parties se sont déclarées d'accord avec les conclusions dans la documentation fournie par le Secrétariat et ont donné des exemples d'activités et de technologies relatives aux objectifs pertinents. La valeur des services fournis par les écosystèmes et les avantages qu'ils apportent au bien-être humain ont été mis en exergue et on a demandé que plus d'attention soit accordée à la définition de ces liens. Plusieurs pays ont recensé les avantages des activités de restauration des écosystèmes et souligné que l'approche par écosystème, gestion adaptative comprise, était nécessaire pour restaurer les écosystèmes divers ; des programmes de paiement des services fournis par les écosystèmes ont été décrits. Des préoccupations ont été exprimées concernant la disponibilité et l'emploi des technologies et méthodes de restauration. La nécessité d'une meilleure connaissance de l'application de la résilience des écosystèmes dans le suivi et la gestion des écosystèmes à différents niveaux a été identifiée. La question de gouvernance et de l'utilité des connaissances traditionnelles et locales a également été soulevée en ce qui concerne les activités de restauration. Il a aussi été suggéré que le Secrétariat et le président de l'Organe subsidiaire collaborent sur la restauration des écosystèmes avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et la Convention de Ramsar relative aux zones humides.

119. Mme Baptiste, présidente, a dit que la séance avait commencé avec la bonne nouvelle que la restauration des écosystèmes était possible. Il existe des exemples de cette restauration dont des enseignements peuvent être dégagés. Il importe également de prévenir la dégradation des écosystèmes dès le départ. Des zones de restauration doivent être identifiées et les communautés autochtones et locales doivent participer au processus. La restauration nécessite un financement à long terme. La restauration des écosystèmes est aussi un but économique car les écosystèmes sont des sources importantes de ressources, telles que l'alimentation. Les zones humides, les zones côtières et les rivières sont aussi des écosystèmes importants. La restauration des écosystèmes peut aussi aider ceux-ci à faire face à d'autres menaces, telles que celles que présentent les changements climatiques, et contribuer à lutter contre les problèmes liés au bien-être humain et à la pauvreté.

Point 3 c) Questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique

120. Présentant ce point à l'ordre du jour, le représentant du Secrétariat a indiqué qu'en application de la décision IX/29, les Parties avaient été invitées à présenter des propositions sur des questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Au 6 août 2013, 6 communications avaient été reçues. Il a dit que lors de son examen de ce sous-point, l'Organe subsidiaire pourrait souhaiter examiner la proposition de Ottawa River Institute qui demande que des travaux soient entrepris sur les effets des insecticides néonicotinoïdes sur la biodiversité. Un résumé de cette communication figure dans l'annexe du document UNEP/CBD/SBSTTA/17/2.

121. Des observations ont été faites par les représentants de la Belgique, du Canada, du Libéria (au nom du Groupe africain), de la Lituanie, du Mexique et de l'Union européenne.

122. On s'est accordé à reconnaître que, bien que la question de l'impact des insecticides néonicotinoïdes sur la diversité biologique soit importante, d'autres enceintes étaient mieux placées pour l'aborder. Une Partie a suggéré que cette question serait mieux traitée par l'Organisation des Nations Unies sur l'alimentation et l'agriculture, mais il a été convenu qu'il vaudrait mieux demander à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de se pencher sur la question car il avait été décidé d'inclure le thème de la pollinisation et de son impact sur la sécurité alimentaire dans son projet de programme de travail. On a fait remarquer que les autres travaux pertinents sur l'impact des pesticides systémiques, tels que ceux qui ont été réalisés avec l'Equipe spéciale de l'UICN sur les pesticides systémiques, devraient être pris en compte.

123. Le président de la séance a dit qu'il élaborerait un projet de recommandation sur la question aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire à une future séance de la réunion.

POINT 5. CONTRIBUTION DE LA CONVENTION AU PROCESSUS INTERSESSIONS DE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES)

et

POINT 6. RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU SECRETAIRE EXÉCUTIF

124. Le 16 octobre 2013, au cours de la 6^{ème} séance de la réunion, l'Organe subsidiaire a examiné les points 5 et 6 à l'ordre du jour et entendu des exposés d'experts sur les contributions de la Convention à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et sur un rapport d'étape sur l'état d'avancement de l'évaluation des scénarios de la biodiversité pour les Perspectives mondiales de la diversité biologique 4 (GBO-4). Le groupe d'experts était constitué de M. Paul Leadley (Université de Paris), M. Jan Plesnik (conseiller du directeur à l'Agence pour la conservation de la nature, République tchèque), M. Jerry Harrisson (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)), Mme Prieur-Richard (directrice exécutive intérimaire de DIVERSITAS) et M. Robert Lamb (membre du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, Genève (Suisse)).

125. Prenant la parole en sa qualité d'expert scientifique chef de file du consortium travaillant aux scénarios de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique (GBO-4), M. Leadley a fait savoir que les Perspectives incluraient un nouvel élément, à savoir un rapport technique sur l'état, les tendances et les évolutions futures. Ce rapport

/...

technique rassemblera des analyses pour le court et le très long termes ainsi que pour le passé et le présent. Il y a diverses façons d'envisager l'avenir : en faisant des extrapolations statistiques à partir des tendances actuelles, des extrapolations probabilistes à partir des tendances actuelles, des canevas socioéconomiques, des canevas combinés à des options politiques et à des extrapolations rétrospectives. A titre d'exemple, il a dit que l'analyse statistique des tendances semble indiquer que quelques-uns des objectifs pour 2020 ne seront pas réalisés. Cependant, lorsque l'analyse statistique est combinée à des projections prospectives, un tout autre tableau se révèle. Dans ce cas-là, les hypothèses pertinentes, qu'elles soient pessimistes ou optimistes, ont un impact considérable sur le résultat projeté. Il a également expliqué que les canevas socioéconomiques utilisent des scénarios plausibles combinés à des objectifs politiques ou de gestion spécifiques qui ne sont généralement pas pris en compte. Dans le cas de la biodiversité, ils produisent parfois des résultats négatifs, voire très négatifs, à cause des conflits causés par ces objectifs politiques cachés ou non exprimés. Les extrapolations rétrospectives sont novatrices car les objectifs sont établis à l'avance, potentiellement sur la base d'un dialogue entre les scientifiques et les parties prenantes. Dans ce cas, les répercussions à court terme des objectifs sont intégrées aux scénarios et elles ont la possibilité de transformer les tendances prévues en réponse au défi établi. Il a dit que le consortium de coordination résumerait un vaste éventail de scénarios et de modèles en tant que fondement de ses travaux, et que certaines des analyses les plus novatrices seraient entreprises pour les Perspectives.

126. M. Plesnik a fait rapport sur la deuxième réunion du groupe consultatif sur la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, qui a eu lieu le 13 octobre immédiatement avant la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire. Cette quatrième édition s'inspirera des rapports précédemment inclus dans la troisième édition. Le groupe consultatif a examiné des informations actualisées sur l'état et les tendances fournies par le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité. Le groupe a également discuté de communication et de rayonnement et a porté une attention toute spéciale à une approche intersectorielle de la conservation et de la gestion de la biodiversité. Bien que faire des prédictions s'avère une entreprise difficile, des techniques existent néanmoins pour tenir compte de l'incertitude. L'analyse de scénario est l'une des plus populaires parmi celles-ci. Parmi les scénarios préparés par le groupe y travaillant, il y aurait les innovations décrites ci-dessus par M. Leadley. M. Plesnik a également exprimé sa reconnaissance à l'Allemagne, au Canada, au Japon, à la Suisse et à l'Union européenne pour leur généreux financement de la préparation des Perspectives mondiales de la diversité biologique, ainsi qu'aux Pays-Bas pour sa contribution en nature et à la République de Corée pour sa promesse de soutien financier.

127. M. Harrison a dit que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques tiendrait sa deuxième séance plénière en décembre 2013. Il est prévu que la réunion adoptera un cadre conceptuel, le programme de travail initial pour 2014-2018, le budget pour 2014-2018, les dispositions et procédures financières, les règles et procédures opérationnelles, et des orientations sur les partenariats stratégiques, l'engagement des parties prenantes et les stratégies de communication. Ses travaux s'inspirent de documents et de débats antérieurs, de demandes des gouvernements et des accords multilatéraux sur l'environnement, y compris la Convention sur la diversité biologique, et des apports et suggestions de la part d'autres parties prenantes. Le projet de programme de travail a été rendu disponible pour une revue publique puis révisé par la suite pour tenir compte des commentaires des gouvernements et autres parties prenantes. Un rapport sur la priorisation des demandes a été préparé. La structure devrait servir à renforcer les capacités et les bases des connaissances de l'interface science-politiques pour mettre en œuvre les fonctions de la Plateforme; renforcer l'interface science-politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial; renforcer l'interface science-politiques en ce qui concerne les questions thématiques et méthodologiques; et communiquer et évaluer les activités, les produits et les résultats. La Plateforme est constituée d'une plénière, d'un bureau, d'un groupe d'experts multidisciplinaire et d'un secrétariat. Elle établira des partenariats stratégiques, collaborera avec de multiples parties prenantes et élaborera des stratégies de communication et de rayonnement. D'autres mécanismes possibles comprennent des groupes d'experts, des groupes de travail, une tribune pour le renforcement des capacités, et des unités de soutien technique. Un appui en nature de la part des Parties

pourrait se faire sous forme d'organisation de réunions et de fourniture de soutien technique et financier, notamment. L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter approuver l'approche adoptée par le programme de travail, recommander une procédure qui permettrait à la Convention de contribuer de manière substantielle aux processus et évaluations d'établissement de la portée, et identifier les domaines clés pour l'alignement. Il pourrait également explorer des opportunités de coopération en identifiant les priorités en matière de renforcement des capacités et en augmentant l'accès aux outils, informations et connaissances relatifs au soutien des politiques. Il pourrait en outre souhaiter coopérer avec les organes consultatifs scientifiques d'autres conventions à l'établissement de relations avec la Plateforme.

128. Mme Prieur-Richard a rappelé que DIVERSITAS est un partenaire scientifique de la Convention sur la diversité biologique, et qu'il a contribué au programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, aux éditions ultérieures des Perspectives mondiales de la diversité biologique, et à la base scientifique du Réseau d'observation de diversité biologique du Groupe sur l'observation de la Terre. Le programme Future Earth lancé par l'Alliance for Global Sustainability au cours de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) devait fournir aux sociétés les connaissances nécessaires leur permettant d'affronter les risques posés par les changements environnementaux mondiaux et de saisir les opportunités dans un contexte de transition vers la durabilité à l'échelle mondiale. Future Earth a cherché à réaliser une intégration scientifique en fusionnant le Programme international sur la géosphère et la biosphère, le Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires et DIVERSITAS, ce qui représente une communauté de milliers de scientifiques du domaine des sciences naturelles et sociales. Future Earth collaborera également à la coproduction de connaissances par le biais de l'engagement de divers groupes d'utilisateurs pour définir les priorités de recherche pour répondre aux besoins de ces utilisateurs. Il a placé la biodiversité dans un contexte de durabilité mondiale, s'attardant sur le lien puissant entre la biodiversité et le bien-être humain. La communauté DIVERSITAS et ses projets opèrent actuellement une transition vers Future Earth et poursuivra ses travaux sous la nouvelle égide. Future Earth s'engage à poursuivre la collaboration fructueuse que DIVERSITAS a établie avec la Convention et, plus récemment, avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

129. M. Lamb a présenté l'outil de cartographie de la biodiversité élaboré par le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, qui devait rassembler des contributions de diverses organisations des Nations Unies et de conventions en vue de la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. L'outil de cartographie a été conçu pour aider à identifier des opportunités de mises en œuvre du programme de conservation de la biodiversité dans un esprit de coopération entre les diverses organisations. Un rapport d'étape contenant les contributions cartographiques de dix-sept organisations des Nations Unies et de secrétariats de conventions (UNEP/CBD/COP/11/INF/5) avait été présenté à la onzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. L'outil de cartographie a recensé des opportunités pour mettre en œuvre le programme de conservation de la biodiversité au sein des organisations. Il est hébergé sur le site <http://ieg.informea.org/>, qui est une plateforme Web contenant les décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, des nouvelles, des événements et d'autres données pertinentes sur les accords multilatéraux sur l'environnement destinée aux Parties et aux environnementalistes. L'outil de cartographie est prêt à être transféré au Secrétariat de la Convention pour des modifications supplémentaires, en vue d'être transmis par la suite aux Parties.

130. En réponse à une question soulevée par le représentant de la Suisse, M. Leadley a dit qu'il serait en effet difficile d'intégrer les conclusions du groupe d'experts de haut niveau sur l'évaluation mondiale des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, car ces conclusions sont attendues peu après l'échéance de la première version des Perspectives. Cependant, un espace en blanc sera laissé pour y insérer un apport du groupe d'experts, qui sera complété par des analyses d'autres sources.

131. En réponse à une question soulevée par la représentante de l'Union européenne, M. Plesnik a convenu que l'idée de présenter les résultats de la quatrième édition des Perspectives dans des tribunes autres que celles œuvrant directement dans le domaine de la biodiversité serait très bonne, et il a confirmé que les Perspectives seront présentées notamment à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones des Nations Unies qui aura lieu en septembre 2014. A ce propos, il a demandé aux Parties de soumettre leurs cinquièmes rapports nationaux dans les plus brefs délais, puisque ces derniers représentent des apports importants pour les Perspectives.

132. Le représentant du Secrétariat de la Convention a présenté une note du Secrétaire exécutif sur la contribution de la Convention au processus intersessions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (UNEP/CBD/SBSTTA/17/4/Rev.1); un rapport d'étape sur la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/17/5); un rapport d'étape sur la biodiversité marine et côtière décrivant des zones marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) (UNEP/CBD/SBSTTA/17/6); et un rapport d'étape sur la restauration des écosystèmes et les Objectifs d'Aichi associés (UNEP/CBD/SBSTTA/17/7). Il a également attiré l'attention sur un document d'information contenant un rapport d'étape sur la biodiversité marine et côtière intitulé *Use of scientific and technical information for describing ecologically or biologically significant marine areas (EBSAs)* (Emploi des informations scientifiques et techniques pour décrire les aires marines d'importance écologique ou biologique) (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/3); et sur un document d'information contenant un projet de rapport de la deuxième réunion du groupe consultatif des Perspectives mondiales sur la diversité biologique 4 (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/17).

133. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Belgique, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Canada, Chili, France, Japon, Lituanie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande.

134. Les représentants de la Convention relative aux zones humides et de l'Université des Nations Unies sont aussi intervenus.

135. Dans leurs déclarations, plusieurs Parties ont accueilli favorablement la collaboration entre le Secrétariat de la Convention et la Plateforme intergouvernementale. Un grand nombre de Parties ont souligné l'importance d'éviter le double emploi et d'accroître les synergies. Certaines Parties ont noté la pertinence potentielle des évaluations régionales et mondiales de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes proposées dans le projet de programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et leur contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et la réalisation des Objectifs d'Aichi. L'importance de considérer différentes approches et visions pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les travaux de la Plateforme a également été notée. Les Parties ont commenté sur le rôle potentiel du président de l'Organe subsidiaire, en sa qualité d'observateur du Groupe d'experts multidisciplinaire de la Plateforme intergouvernementale, de facilitation de la collaboration entre le Secrétariat de la Convention et la Plateforme. Certaines Parties ont rappelé que les travaux de la Plateforme ne devraient pas être prescriptifs en matière de politique, mais plutôt fournir des évaluations fiables qui pourraient éclairer la prise de décision. Au sujet de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, les Parties ont observé que, compte tenu des travaux de la Plateforme intergouvernementale, il pourrait être nécessaire d'évaluer la portée et le processus des Perspectives à la suite de la publication de la quatrième édition. Les Parties ont également souligné l'importance de l'information fournie par les rapports nationaux à l'élaboration des Perspectives et aux évaluations de la Plateforme. A cet égard, quelques Parties ont invité le Secrétariat à procurer à la Plateforme une analyse des rapports nationaux. Certaines Parties ont exprimé leur préoccupation quant aux questions prioritaires suggérées pour des éléments possibles à examiner dans le programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services

écosystémiques énumérées dans les paragraphes 24, 26, 28 et 30 du document UNEP/CBD/SBSTTA/17/4 et demandé que ces points soient soigneusement examinés et simplifiés.

POINT 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE TRAVAUX FUTURS, Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS AU PLAN DE TRAVAIL DE L'IPBES CONFORMÉMENT A LA DÉCISION XI/13.

136. L'Organe subsidiaire a examiné le point 7 de l'ordre du jour à la 7^{ème} séance de la réunion, le 17 octobre 2013. Il était saisi pour ce faire d'un projet de texte contenant des recommandations de travaux futurs sur les besoins scientifiques et techniques pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

137. M. Alexander Shestakov (Fédération de Russie) a présenté les résultats des travaux du groupe des amis du président chargé de rédiger les conclusions clés sur l'identification des besoins scientifiques et techniques pour la mise en œuvre du Plan stratégique à partir des points de vue exprimés durant les réunions sur les points 3 et 4 à l'ordre du jour.

138. M. Hesiquio Benítez Diaz (Mexique) a présenté les résultats des travaux du groupe des amis du président à composition non limitée, qui avaient été utilisés comme base des annexes du projet de recommandation. L'annexe I contient les questions intersectorielles identifiées par les Parties et l'annexe II contient les points de vue des Parties sur les buts A à D du Plan stratégique.

139. Le président a invité l'Organe subsidiaire à examiner le projet de recommandation et les annexes.

140. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Canada, Colombie, Îles Cook (au nom des Etats insulaires du Pacifique) Chine, Egypte, Fédération de Russie, Finlande, France, Guatemala, Inde, Japon, Kiribati (au nom du Groupe Asie et Pacifique), Liberia (au nom du Groupe africain), Mexique, Norvège, Pérou, Philippines, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse et Union européenne.

141. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité est aussi intervenu.

142. L'Organe subsidiaire a poursuivi son examen du projet de recommandation à la 8^{ème} séance de la réunion, le 17 octobre 2013.

143. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bolivie (Etat plurinational de), Canada, Chine, Colombie, Union européenne, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Japon, Liberia (au nom du Groupe africain), Mali, Mexique, Norvège, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse.

144. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a également pris la parole.

145. L'Organe subsidiaire a poursuivi son examen du projet de recommandation à la 9^{ème} séance de la réunion, le 18 octobre 2013.

146. Après un échange de vues, le président a dit qu'un groupe informel animé par les représentants de l'Autriche et de la Belgique devrait examiner les questions issues des paragraphes 2 et 5 a) du projet de recommandation relatifs à la mobilisation de ressources.

147. A la 10^{ème} séance de la réunion, le 19 octobre 2013, le représentant de l'Autriche a fait savoir que le groupe informel était convenu du libellé des deux paragraphes non résolus.

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

148. A la 10^{ème} séance de la réunion, le 18 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a adopté le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/17/L.2 tel que modifié oralement, en tant que recommandation XVII/1. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

Questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique

149. A la 9^{ème} séance de la réunion, le 18 octobre 2013, le président de la séance a invité l'Organe subsidiaire à examiner le projet de recommandation.

150. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de la France, du Mexique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne.

151. Après un échange de vues, le projet de recommandation a été approuvé, tel que modifié oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/17/L.3.

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

152. A la 9^{ème} séance de la réunion, le 18 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/17/L.3 et l'a adopté, tel que modifié oralement, en tant que recommandation XVII/2. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe I du présent rapport.

Contribution de la Convention à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

153. A la 9^{ème} séance de la réunion, le 18 octobre 2013, le président de la séance a invité l'Organe subsidiaire à examiner le projet de recommandation.

154. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie (Etat plurinational de), Colombie, France, Fédération de Russie, Guatemala, Inde, Japon, Liberia (au nom du Groupe africain), Mexique, Norvège, Ouganda, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Suisse, Union européenne, Uruguay.

155. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité est aussi intervenu.

156. Après un échange de vues, le projet de recommandation a été approuvé, tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle par l'Organe subsidiaire en tant que projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/17/L.4.

Suite donnée par l'Organe subsidiaire

157. A la 10^{ème} séance de la réunion, le 18 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation UNEP/CBD/SBSTTA/17/L.4 et l'a adopté, tel que modifié oralement, en tant que recommandation XVII/3. Le texte adopté de cette recommandation figure à l'annexe du présent rapport.

POINT 8. QUESTIONS DIVERSES

158. A la 6^{ème} séance de la réunion, le 16 octobre 2013, l'Organe subsidiaire a observé une minute de silence en mémoire des victimes du récent tremblement de terre aux Philippines et de Mme Soledad Blanco de l'Union européenne, qui est récemment décédée.

Contribution du gouvernement suédois

159. A la 9^{ème} séance de la réunion, le 18 octobre 2013, le représentant de la Suède a annoncé que la Suède contribuerait à hauteur de 200 000 couronnes aux travaux du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour le développement plus poussé et renforcement des capacités de surveillance communautaire relative aux indicateurs des Objectifs d'Aichi, en particulier l'objectif 18, en partenariat avec le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et d'autres organisations compétentes.

160. Le représentant du Canada a demandé que la déclaration suivante soit consignée dans le rapport de la réunion : « Le Canada prend ses obligations de pays hôte du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique très au sérieux et est fermement décidé à respecter toutes ses obligations aux termes de l'accord avec le pays hôte. Nous tenons à remercier ceux qui ont précédemment attiré notre attention sur le problème de visas qui n'ont pas été délivrés à des personnes qui souhaitaient assister à la présente réunion. Nos services diplomatiques et d'immigration sont en train d'examiner cette question afin de déterminer ce qu'il s'est passé dans ces cas particuliers. Le Canada apprécie grandement les contributions de tous les membres et observateurs de la société civile et fait tout son possible pour délivrer des services de visas dans le monde entier d'une manière qui garantit la pleine participation de toutes les parties intéressées tout en maintenant l'intégrité de ses programmes d'immigration. Nous regrettons que les personnes qui souhaitaient assister à la réunion n'aient pas toutes pu participer cette semaine aux délibérations de ce groupe de travail. »

POINT 9. ADOPTION DU RAPPORT

161. Le présent rapport a été adopté, tel qu'amendé oralement, à la 10^{ème} séance de la réunion, le 18 octobre 2013, sur la base du projet de rapport préparé par le rapporteur (UNEP/CBD/SBSTTA/17/L.1).

POINT 10. CLÔTURE DE LA RÉUNION

162. Prenant la parole au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le représentant de la Colombie a fait l'éloge du Secrétariat de la Convention pour les efforts qu'il a déployés pour enrichir et renforcer les travaux techniques et scientifiques de l'Organe subsidiaire afin de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique et des Objectifs d'Aichi. Le groupe accueille avec satisfaction la recherche de nouveaux formats pour le fonctionnement de l'Organe subsidiaire, et les résultats de la première réunion tenue sous le nouveau format, qui a facilité des débats plus amples et plus dynamiques sur les questions scientifiques et techniques inscrites à l'ordre du jour, sont encourageants. Les méthodes de travail de l'Organe subsidiaire ont certainement besoin d'être affinées pour s'assurer qu'il répondra aux attentes de la Conférence des Parties. Cet esprit et ce format de travail doivent être maintenus, en mettant à profit les enseignements dégagés de la présente réunion.

163. S'exprimant au nom du Groupe africain, le représentant du Liberia a remercié les pays donateurs d'avoir contribué au Fonds de contributions volontaires et d'avoir aidé les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie en transition à envoyer des délégations à la présente réunion. Le Groupe africain aurait cependant aimé voir une plus grande participation à la réunion de représentants de peuples autochtones et de communautés locales en Afrique. Le Groupe africain approuve également le nouveau format de la présente réunion. Celui-ci a permis aux participants

de bénéficier de la contribution de plusieurs organismes et institutions. Il a demandé au Secrétariat d'aider ces institutions à étudier les besoins de capacités de l'Afrique et de contribuer à la création de centres d'excellence sous-régionaux et régionaux en Afrique.

164. S'exprimant au nom de la région Asie et Pacifique, la représentante de Kiribati a déclaré que le succès de l'application des conclusions de la réunion nécessitaient un financement adéquat des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que les économies en transition. Elle a sollicité l'appui du Secrétariat, des donateurs, des organisations scientifiques et de recherche pour trouver des solutions innovantes, efficaces par rapport au coût et pratiques, et pour travailler en partenariat avec ces pays. Les Parties de sa région ont des préoccupations concernant la consommation durable et elles souhaitent considérer des éléments de souveraineté et de sécurité alimentaires comme des indicateurs de la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 7 et 13. Elles accueillent favorablement le nouveau format des réunions de l'Organe subsidiaire. Les exposés et les tables rondes ont produit des idées concrètes et des questions que les Parties auront à examiner. Cependant, pour améliorer le format, la représentation parmi les panélistes et les présentateurs doit être plus équilibrée. Il importe de fournir des exemples pratiques et réalistes auxquels les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie en transition peuvent s'identifier. Sa région souhaite également voir une plus grande transparence dans le processus de sélection des présentateurs et des membres des panels et que plus de temps leur soit accordé afin de faciliter leur échange de vues.

165. Prenant la parole au nom des pays d'Europe centrale et orientale, le représentant de la Fédération de Russie a fait l'éloge du Secrétariat pour la vigueur avec laquelle il avait essayé de nouveaux moyens d'améliorer les résultats scientifiques et techniques de l'Organe subsidiaire. Les résultats obtenus à la présente réunion sont certes notables, bien que les pays de la région ne partagent pas tous un point de vue commun sur la valeur de cette nouvelle approche, qui pourrait certainement être améliorée. Il a loué le caractère ouvert et circonscrit des débats, qui a contribué à accroître les résultats scientifiques. Il convient de conserver ces éléments positifs et de leur donner suite. Les pays d'Europe centrale et orientale attendent avec intérêt l'analyse qui sera entreprise par le Secrétariat afin de tirer des enseignements et d'identifier les domaines qui doivent être améliorés, et partagent les points de vue exprimés concernant le procédé de sélection des panélistes et des orateurs. Une communication plus ponctuelle des informations sur le format, les conditions nécessaires et les résultats escomptés des réunions futures serait certainement appréciée.

166. Le représentant de la République de Corée a déclaré que son pays était honoré d'héberger la douzième réunion de la Conférence des Parties en 2014 et qu'il espérait que les Parties adopteraient une « feuille de route de Pyeongchang » qui devrait déterminer les mesures et les initiatives nécessaires pour donner de l'élan aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. L'Organe subsidiaire a reconnu au cours de la présente réunion la nécessité d'intensifier les efforts de coopération technique et scientifique, et son gouvernement étudie les moyens de soutenir la coopération dans ce domaine. La douzième réunion de la Conférence des Parties offrira également aux ministres l'occasion de transmettre un message clair sur l'importance d'intégrer la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi dans les objectifs de développement durable du cadre de travail de l'après-2015.

167. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a indiqué que les peuples autochtones étaient encouragés par les réalisations de la huitième réunion du Groupe de travail sur l'article 8j) et les dispositions connexes. Cependant, en réfléchissant à la méthodologie employée à la présente réunion et au degré de leur inclusion dans les débats de celle-ci, c'était avec un sentiment de déception que les peuples autochtones quittaient Montréal. Ils ne sont guère convaincus que le nouveau format des réunions de l'Organe subsidiaire contribuera à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Les peuples autochtones et les communautés locales ont été empêchés de présenter des exposés jusqu'à la fin des discussions. Leurs interventions ont été abrégées, limitant leurs interventions à une minute maximum. Bien qu'ils aient été informés que leur intervention intégrale serait

affichée ultérieurement sur le site Web, le vrai dialogue a lieu avec la participation de toutes les parties pertinentes. En leur qualité de plus anciens écologistes sur terre, les peuples autochtones ont des points de vue et des connaissances importants à partager concernant leur science et leur technologie autochtones relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Si le format des réunions de l'Organe subsidiaire n'est pas amélioré, on ne pourra pas parler de participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales.

168. Le représentant du Secrétariat a exprimé la reconnaissance du Secrétaire exécutif et de son personnel au président de l'Organe subsidiaire, aux membres de son Bureau, aux amis du président, aux panélistes, ainsi qu'à toutes les Parties et à tous les observateurs pour l'important travail réalisé au cours de la réunion. Il a remercié tous les participants de leur patience et de l'esprit constructif dans lequel ils avaient relevé les défis et saisi les occasions présentés par le nouveau format mis à l'essai à la présente réunion. Il a remercié les représentants des communautés autochtones et locales, en particulier, pour leur patience et leur compréhension, et exprimé le regret que des contraintes de temps aient limité leurs précieuses contributions. Le Secrétaire exécutif est fermement résolu à faciliter la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales et des dispositions seront prises pour rendre le processus plus inclusif. Remerciant les Parties qui avaient déjà exprimé des points de vue sur le nouveau format, il a invité tous les participants à faire des observations, afin de contribuer ainsi à la mise au point des méthodes de travail de l'Organe subsidiaire. Le Secrétariat est prêt à collaborer avec les Parties et les observateurs afin de tirer parti des enseignements dégagés.

169. Après avoir exprimé ses propres remerciements au Secrétariat et à tous les participants, le président a déclaré la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire close, le vendredi 18 octobre 2013 à 17 heures.

Annexe

**RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES A SA DIX-SEPTIÈME
RÉUNION**

(Montréal, 14-18 octobre 2013)

TABLE DES MATIÈRES

<i>Recommandation</i>	<i>Page</i>
XVII/1 Besoins techniques et scientifiques relatifs à la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique	43
XVII/2 Questions nouvelles et émergentes.....	64
XVII/3 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	65

XVII/1 *Besoins techniques et scientifiques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique*

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,

Rappelant le paragraphe 2 de la décision XI/13 B, dans lequel la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire de recenser les besoins scientifiques et techniques liés à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de faire rapport à ce sujet à la Conférence des Parties à sa douzième réunion,

Rappelant également que la forme de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire a permis de présenter des exposés liminaires, suivis de débats d'experts et de séances de questions-réponses, afin de réaliser un examen approfondi des questions inscrites à l'ordre du jour, et exprimant ses remerciements aux modérateurs et aux orateurs,

1. *Prend note avec satisfaction* des rapports établis par le Secrétaire exécutif conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la décision XI/13 B dont il est question dans les documents UNEP/CBD/SBSTTA/17/2, UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.1, UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.2, UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.3, UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.4 et UNEP/CBD/SBSTTA/17/3, qui lui ont permis, après examen, d'identifier les principaux besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ;

2. *Tient compte* de ces besoins dans le cadre général des principes du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, « Vivre en harmonie avec la nature », et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Toute initiative ou mesure prise pour répondre à ces besoins devrait être axée sur le partage et l'application des outils et méthodes existants, qu'il conviendra peut-être d'adapter aux contextes nationaux, dans le respect du droit souverain des pays de choisir leurs propres approches, conceptions, modèles et outils. Pour prendre en considération ces besoins, il faudra que les Parties, plus particulièrement les pays Parties en développement et les pays les moins avancés ainsi que les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition, renforcent leurs capacités scientifiques et techniques et mobilisent de nouvelles sources de financements, fiables et appropriées ;

3. *Identifie* les principaux besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, notamment dans les domaines suivants :

a) *Sciences sociales* : il est nécessaire de trouver de meilleurs moyens de s'appuyer sur les sciences sociales pour entraîner des choix compatibles avec les objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et pour élaborer de nouvelles approches, notamment en comprenant mieux les changements de comportement, les schémas de production et de consommation, en établissant des politiques générales et en utilisant des outils non commerciaux. Il est aussi nécessaire d'améliorer l'efficacité de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation, et de multiplier les initiatives associées dans les établissements scolaires, entre autres, et de mettre au point des stratégies de communication et de sensibilisation sur la diversité biologique, en complétant les initiatives liées à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public par d'autres éclairages, notamment des travaux de recherche sur la pratique en matière de communication au sein des cultures, et entre elles ;

b) *Données et informations* : il est nécessaire de pouvoir consulter avec une plus grande facilité des données et des informations peu coûteuses, complètes, fiables et comparables, notamment en favorisant l'accès à la télédétection, en améliorant la collecte et l'utilisation des données d'observation in situ, en utilisant des indicateurs indirects, les sciences citoyennes, la modélisation, les réseaux de surveillance de la biodiversité, et en appliquant mieux les normes en matière de données et l'interopérabilité relative à l'acquisition et la gestion des données, afin d'élaborer des outils politiques pertinents, notamment des indicateurs et des scénarios permettant d'éclairer les processus décisionnels ;

/...

c) *Évaluation* : il est nécessaire d'améliorer et de promouvoir les méthodes d'évaluation concernant la situation et l'évolution des espèces et des écosystèmes, les points chauds et les insuffisances en matière de conservation ainsi que les fonctions des écosystèmes, les services écosystémiques et le bien-être humain, aux échelles nationale, régionale et mondiale ;

d) *Planification et intégration* : il est nécessaire d'améliorer et de mieux utiliser les outils et méthodes de planification applicables en vue de l'intégration de la diversité biologique lors de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, en s'appuyant notamment sur des garanties relatives à la protection de la diversité biologique, des méthodes et des instruments utiles à l'aménagement du territoire, notamment l'aménagement intégré du territoire et des zones marines et côtières, la détermination des valeurs de la biodiversité, des fonctions et des services écosystémiques et l'intégration de la diversité biologique dans les politiques de développement durable, et autres politiques sectorielles pertinentes ;

e) *Lien entre science et politique* : il est nécessaire de mieux articuler les recherches scientifiques et les processus décisionnels, de renforcer les interfaces science-politique, plus particulièrement aux niveaux local et national et au travers des interactions avec l'IPBES et de l'utilisation améliorée et à plus grande échelle d'outils visant à promouvoir la cohérence et l'évaluation des politiques, et de mettre au point des scénarios et des solutions susceptibles d'intéresser les décideurs ;

f) *Maintien, conservation et restauration des écosystèmes* : il est nécessaire de mieux comprendre les activités et fonctions des écosystèmes et leurs incidences sur la conservation et la restauration de ces mêmes écosystèmes, les limites écologiques, les points de basculement, la résilience socio-écologique et les services fournis par les écosystèmes; et d'améliorer les méthodes et les indicateurs de suivi de la résilience et de la régénération des écosystèmes, notamment en ce qui concerne les écosystèmes vulnérables ;

g) *Instruments économiques* : il est nécessaire de mieux comprendre les résultats des instruments économiques et de les utiliser plus largement, ainsi que les stratégies d'élimination de la pauvreté, en vue de réaliser les objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, en tenant compte des situations socioéconomiques nationales ; et d'avoir des directives et des outils plus efficaces afin de mettre au point des incitations positives et d'identifier, supprimer et réduire progressivement les incitations négatives, conformément aux dispositions de la Convention et à d'autres obligations internationales applicables, et de prendre en considération la diversité biologique dans la comptabilité nationale et, selon qu'il convient, dans les systèmes de notification ;

h) *Savoirs traditionnels* : il est nécessaire de trouver de meilleurs moyens de prendre en compte les systèmes de savoirs autochtones et traditionnels et les initiatives collectives des communautés autochtones et locales afin de compléter les connaissances scientifiques et de soutenir une mise en œuvre efficace du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec l'accord et la participation des détenteurs desdits savoirs, innovations et pratiques ;

i) *Coopération scientifique et technique* : il est nécessaire de favoriser une meilleure coopération scientifique et technique entre les Parties, les réseaux scientifiques et les organisations compétentes, afin de regrouper les compétences, d'éviter les chevauchements, de mettre en évidence les lacunes et de gagner en efficacité. Il est également nécessaire de renforcer le mécanisme d'échange de la Convention afin d'assurer une coopération scientifique et technique plus efficace ;

j) *Autres approches* : il est nécessaire de renforcer les outils et méthodes d'évaluation non monétaires en vue de préserver les fonctions des écosystèmes ;

4. *Recommande* à la Conférence des Parties, à sa douzième réunion, d'agir dans le sens suivant :

a) Prendre note des principaux besoins scientifiques et techniques liés à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, tels qu'identifiés dans le présent document, et utiliser les principales observations associées dans les futures travaux concernant la mise en œuvre du Plan stratégique et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité ;

b) Prendre note de la compilation des vues additionnelles des Parties concernant les questions transversales dont il est question à l'annexe I, et les Objectifs d'Aichi spécifiques du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, tels qu'ils figurent à l'annexe II ;

c) Inviter le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON) à engager des concertations avec les Parties, les communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes concernées, sur des besoins prioritaires spécifiques et clairement définis ayant trait à la création de systèmes d'observation et à la surveillance de la diversité biologique ;

5. *Recommande en outre* à la Conférence des Parties de prier le Secrétaire exécutif, sous réserve des ressources disponibles, d'accomplir les tâches suivantes :

a) Établir un rapport sur les manières et moyens existants et possibles de prendre en considération les principaux besoins scientifiques et techniques identifiés au paragraphe 3 ci-dessus et de renforcer les capacités scientifiques et techniques des Parties, plus particulièrement dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition ;

b) Renforcer le centre d'échange de la Convention pour pouvoir fournir un appui technique ciblé aux Parties, plus particulièrement aux pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à économie en transition, en ce qui concerne l'identification et l'utilisation d'outils d'aide à la décision pertinents, et pour renforcer les synergies entre les organismes nationaux, régionaux et internationaux ;

c) Organiser une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020⁴ ;

d) Examiner les pratiques des pays concernant l'utilisation d'outils permettant d'évaluer l'efficacité des instruments stratégiques appliqués à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, en utilisant les informations figurant dans les quatrième et cinquième rapports nationaux, et en faire rapport à la réunion de l'Organe subsidiaire prévue avant la treizième réunion de la Conférence des Parties ;

6. *Prie* le Secrétaire exécutif d'accomplir les tâches suivantes :

a) Faciliter la coopération, en temps utile, avec le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale pour la conservation de la nature et d'autres organisations internationales compétentes, y compris le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, en vue de

⁴ Son mandat doit être établi à la douzième réunion de la Conférence des Parties sur la base des éléments mentionnés dans le paragraphe 6 c).

combler, d'ici à 2014, les lacunes dans le champ des indicateurs relatifs à l'ensemble des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;

b) Rappelant le paragraphe 17 de la décision XI/2, entreprendre - en collaboration avec les centres de compétences et les organisations et réseaux concernés, notamment le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON) et le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité - des activités régionales de renforcement des capacités et de formation sur la mobilisation, la gestion et l'analyse de données, d'informations et de connaissances adaptées à la surveillance et à la gestion de la biodiversité, notamment en renforçant les centres d'échange nationaux ;

c) Conformément au paragraphe 16 de la décision XI/3, faire rapport à la douzième réunion de la Conférence des Parties sur les progrès accomplis dans l'exécution des demandes dont il est question dans ladite décision, et tenir compte de ces progrès et de l'utilisation des indicateurs figurant dans les cinquièmes rapports nationaux et dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, pour définir éventuellement certains points du mandat relatif à une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, en vue de leur examen par la Conférence des Parties, à sa douzième réunion ;

d) Inclure dans son examen des quatrièmes et cinquièmes rapports une analyse des méthodes utilisées dans les auto-évaluations des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention, présentées dans lesdits rapports et dans d'autres rapports, et communiquer ses observations sur le sujet à la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention et à la douzième réunion de la Conférence des Parties, selon qu'il convient ;

e) Réaliser une évaluation de l'approche et de la forme adoptées pour la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire, dans le cadre de ses travaux en application des dispositions du paragraphe 2 de la décision XI/10 concernant l'amélioration de l'efficacité des structures et des processus de la Convention et de ses protocoles ;

7. *Note* que les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique proposent des éléments immédiatement disponibles permettant d'établir des objectifs, cibles et indicateurs relatifs à la préservation de la diversité biologique qui sont susceptibles d'être intégrés à l'ensemble des objectifs de développement durable qui sont en cours d'élaboration ;

8. Soulignant qu'il est urgent de prendre des mesures, y compris celles énoncées aux paragraphes 11 et 24 de la décision XI/18, pour réaliser l'Objectif 10, *note* que cette question sera examinée dans le cadre des travaux de sa dix-huitième réunion visant à actualiser le programme de travail sur le blanchiment des coraux, conformément au paragraphe 13 de la décision XI/18, et dans le cadre de l'étude qu'il fera du document d'examen systématique des impacts de l'acidification des océans sur la diversité biologique et les fonctions écosystémiques.

Annexe I

QUESTIONS INTERSECTORIELLES IDENTIFIÉES PAR LES PARTIES

Outils de politique générale et orientations

1. Un très grand nombre d'outils et de politiques de soutien sont mis à la disposition des Parties afin de les aider à mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. L'absence d'outils ou d'orientations pour certains objectifs ou les difficultés à les mettre en œuvre dans certains pays ne devraient pas empêcher la plupart

des pays de prendre des mesures efficaces pour mettre en œuvre le Plan stratégique. De nouveaux outils ne doivent être élaborés que lorsque la nécessité de ces derniers est manifeste. L'accent doit être mis sur une utilisation plus facile des outils existants, en les rendant facilement accessibles, en expliquant leurs conditions d'utilisation et en les adaptant aux circonstances nationales particulières, tout en respectant le droit souverain des pays de choisir leurs propres approches, visions, modèles et outils, en fonction des circonstances et des priorités nationales.

2. Quelques nouveaux outils et méthodes sont toutefois nécessaires :

a) Des orientations sur les moteurs sociaux, économiques et culturels motivant les changements de comportement, leur interaction et leurs conséquences sur l'élaboration de politiques;

b) Des outils et méthodes qui, lorsqu'ils sont utilisés ensemble, permettent de reconnaître la gamme complète de valeurs de la diversité biologique, y compris son importance sociale, spirituelle et culturelle;

c) Des méthodes pour utiliser les mesures d'incitation non économiques et mettre en œuvre les actions qui s'y rapportent, telles que l'effet incitatif des institutions sociales, y compris les institutions de propriété collective et les modalités de gouvernance connexes, ainsi que la contribution des communautés autochtones et locales;

d) Des orientations sur les bonnes pratiques afin d'identifier les mesures d'incitation néfastes pour la diversité biologique et les moyens de les réformer, sur la base d'études de cas montrant les succès rencontrés et les enseignements tirés;

e) Des outils et méthodes pour parvenir à une production et consommation durables;

f) L'aménagement intégré du territoire et la gestion durable des terres, afin de réaliser plusieurs Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique au sein des espaces terrestres et maritimes plus vastes;

g) Des méthodes pour améliorer le succès de la conservation et de la restauration des écosystèmes et du maintien de la résilience des écosystèmes;

h) Des orientations relatives aux meilleures pratiques visant à un accès et une utilisation adéquates des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles qui intéressent la conservation et l'utilisation coutumière durable;

i) Des orientations relatives aux opportunités offertes et les difficultés rencontrées lors des transferts de bonnes pratiques entre les différents biomes et secteurs, tels que par exemple entre l'exploitation forestière et l'agriculture, ou entre les espaces terrestres et les espaces maritimes;

j) Des outils pour évaluer, communiquer et gérer les compromis potentiels entre l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire et les objectifs de conservation de la biodiversité.

3. La coopération technique et scientifique entre les Parties, dont le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur le développement et l'application d'outils nationaux, et l'utilisation d'outils mondiaux à l'échelle nationale, doivent être encouragées par l'entremise du centre d'échange.

4. Le mécanisme d'échange de la Convention doit permettre aux Parties, notamment les pays en développement Parties, et tout particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, de faire part de leurs besoins techniques et scientifiques précis. Le mécanisme d'échange doit aussi permettre aux Parties, ainsi qu'aux réseaux scientifiques, aux organisations compétentes et aux organismes de financement de faire connaître leurs

domaines de compétence et d'expertise. Le mécanisme pourrait ainsi faciliter la mise en correspondance des besoins et des capacités.

Données, suivi, systèmes d'observation et indicateurs

5. Les initiatives des citoyens et des communautés jouent un rôle important et croissant par leur contribution aux suivis *in situ*, tandis que des applications innovantes de télédétection et d'autres technologies de télédétection peuvent compléter ces initiatives en fournissant des mesures à grande échelle. La standardisation des protocoles pour ces deux types de méthodes, ainsi que les plateformes et mécanismes permettant leur utilisation et intégration, contribueront à améliorer l'impact des initiatives individuelles et permettra de cumuler les données pour répondre aux besoins à plus grande échelle.

6. Il existe des opportunités d'utiliser de manière beaucoup plus systématique les données de télédétection ainsi que les données d'observation *in situ* abordables et standardisées.

7. Les systèmes de connaissances autochtones et locales sont des éléments importants de la gestion durable de plusieurs écosystèmes. Les connaissances locales et les activités de suivi constituent souvent une importante source d'information. Elles complètent les méthodes scientifiques et portent souvent sur des échelles temporelles et spatiales différentes. Le respect, la confiance, l'équité et la transparence sont essentiels à la réalisation d'un suivi fondé sur l'utilisation d'une combinaison de systèmes de connaissances autochtones, traditionnelles et scientifiques.

8. Il convient de disposer de séries de données à long terme pour faciliter la surveillance des changements de l'état de la diversité biologique dans le temps, et pour mesurer les progrès accomplis à l'horizon 2020 et au-delà.

9. Un meilleur accès à des données de surveillance de la diversité biologique quasiment en temps réel peut susciter un plus grand intérêt du public à l'égard de l'élaboration des politiques sur la diversité biologique et favoriser la participation d'un plus vaste éventail de parties prenantes.

10. Le dialogue entre les décideurs et la communauté d'observation de la Terre doit se poursuivre et s'étendre afin d'améliorer la collecte et l'accès aux données permettant de suivre les progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et les objectifs et indicateurs nationaux qui s'y rapportent.

11. Le libre accès aux données satellitaires a permis d'accroître l'utilisation des données de télédétection aux fins de suivi de la diversité biologique. La disponibilité quasiment en temps réel des données de télédétection et leur intégration dans des produits clés qui sont utiles aux décideurs et aux agences de protection de l'environnement (p. ex., cartes sur l'affectation des sols) augmentent l'importance de ces données.

12. La création et le maintien de systèmes d'observation de la biodiversité biologique aux niveaux national, régional et mondial exigent des normes relatives aux données, l'interopérabilité et la coordination entre les institutions, ainsi que des activités de renforcement des capacités et un financement régulier, notamment dans les Parties qui sont des pays en développement, tout particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que dans les pays à économie en transition.

13. Les programmes collaboratifs régionaux, ou les centres régionaux, pourraient faire la promotion des réseaux d'observation de la diversité biologique et appuyer l'analyse de données aux fins d'utilisation par les pays de la région.

14. Les Variables essentielles de la diversité biologique élaborées par GEO-BON ainsi que d'autres méthodes comparables ou d'autres variables, peuvent accroître l'efficacité du suivi, après qu'elles aient

été clairement définies et éprouvées, en ciblant les observations sur un petit nombre d'attributs importants. Cette information sur les types d'observations les plus utiles pour la communauté responsable de la diversité biologique permettra aux agences spatiales de déployer des capteurs appropriés pour des variables pertinentes.

15. Une trousse d'information (« BON-in-a-Box ») pouvant être adaptée aux besoins du pays et de la région comblerait une lacune importante. Cette trousse d'outils pourrait comprendre un guide d'utilisation, des variables essentielles de la diversité biologique venant en appui aux indicateurs et aux structures de bases de données, des stratégies pour utiliser à la fois des données de télédétection et des données *in situ*, ainsi que des orientations sur la terminologie, les méthodes et les normes.

16. Le *Global Biodiversity Informatics Outlook* (Perspectives mondiales informatiques de la diversité biologique) (GBIO) offre une feuille de route et un cadre pour améliorer l'accès et le partage des données historiques et existantes, ainsi que des nouvelles données d'observation et des mesures des activités de télédétection, de suivi local et de science citoyenne. Elles permettent ainsi d'analyser les données issues de différents jeux de données. Le GBIO facilite ainsi une approche mondiale coordonnée qui permet de mobiliser l'information sur la diversité biologique et accroître les efforts pour rendre les données publiques et accessibles aux fins d'utilisation dans les politiques et la recherche.

Défis à relever

17. La mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique présente d'importants défis pour toutes les Parties, surtout les pays en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les Parties à économie en transition. Les défis sont, entre autres :

- a) Le manque de ressources humaines et financières aux échelles nationale et infranationale pour développer et mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique;
- b) L'absence de données de référence ou d'information suffisante sur les tendances actuelles afin de faciliter l'établissement d'objectifs;
- c) La capacité restreinte de mener des consultations sérieuses et d'engager les parties prenantes;
- d) La capacité restreinte de gérer la diversité biologique de manière efficace;
- e) La faible disponibilité ou l'accès limité à des orientations et des outils propres aux situations, et la capacité restreinte d'adapter les orientations et les outils mondiaux aux fins d'utilisation aux échelles nationale et infranationale;
- f) L'incapacité des systèmes de suivi à suivre les progrès;
- g) Le manque de cohérence et d'intégration des politiques générales.

18. De nombreux efforts ont été entrepris afin de relever les défis et d'éliminer les restrictions indiqués dans l'alinéa ci-dessus, en appliquant des solutions locales innovatrices et en encourageant les partenariats et la collaboration entre les Parties et avec d'autres partenaires.

Réussites

19. D'importants progrès ont été accomplis dans certains secteurs afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, y compris :

a) Plusieurs Parties ont fait savoir que les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique sont un moyen efficace d'agir pour réaliser les objectifs et favorisent une meilleure coordination intersectorielle;

b) L'identification d'institutions nationales compétentes et l'attribution d'objectifs (groupes d'objectifs ou de buts stratégiques) à celles-ci, en tant que « championnes de la diversité biologique », ont aidé à améliorer le sentiment d'appartenance, la mise en œuvre et la coopération interorganisations; de la même façon, certaines Parties ont largement bénéficié de la mise en place d'institutions nationales responsables de la diversité biologique, axées sur la promotion de l'interface entre science et politique.

c) Les programmes régionaux tels que les corridors régionaux de la diversité biologique et les aires protégées transfrontalières ont joué un rôle déterminant dans la mobilisation de mesures de collaboration pour la conservation de la diversité biologique et une coopération régionale accrue;

d) Les lignes directrices sur la diversité biologique élaborées en collaboration avec les secteurs, par exemple l'exploitation minière ou l'énergie, offrent un moyen particulièrement utile de faire consensus sur les objectifs, et de créer de la transparence et de la certitude pour le secteur des affaires, et constituent d'importants outils de soutien à la prise de décisions;

e) Accorder plus d'attention à la restauration des services écosystémiques dans les systèmes agricoles a permis d'accroître la productivité et les bienfaits agricoles au-delà de la communauté des exploitants agricoles, dans plusieurs pays et régions, et dans plusieurs zones climatiques et contextes agro-économiques, démontrant ainsi de façon convaincante que la sécurité alimentaire et la viabilité environnementale peuvent se soutenir mutuellement grâce à une meilleure gestion de la diversité biologique;

f) D'importants progrès ont été réalisés dans le suivi de la diversité biologique océanique et côtière, notamment dans les systèmes d'alerte rapide de prolifération d'algues et de blanchiment corallien, et de suivi des écosystèmes de mangroves dans certaines régions;

g) L'élaboration et la mise en œuvre de combinaisons de politiques, assorties d'une capacité de suivi, de surveillance et d'application accrue et jumelée à des mesures d'encouragement, des activités de collaboration et un engagement accru des parties prenantes, ont aidé à freiner la déforestation dans certaines parties du monde;

h) La diffusion d'information publique a aidé à mobiliser l'opinion publique en appui aux mesures prises en réponse à l'appauvrissement de la diversité biologique;

i) La combinaison de politiques nationales descendantes et de mesures communautaires ascendantes a renforcé la gestion durable de la diversité biologique dans plusieurs parties du monde.

Évaluation des effets des mesures prises au titre de la Convention

20. Bien que l'évaluation de politiques soit une activité courante, il est difficile de distinguer et de mesurer les conséquences précises des politiques, surtout les politiques ayant plusieurs objectifs et mises en œuvre dans un paysage de politiques complexe. La faisabilité de ces évaluations doit être examinée en réalisant des évaluations pilotes des conséquences des mesures prises dans certains domaines thématiques ou des études de cas précises.

Annexe II

**I. POINTS DE VUE CONCERNANT LE BUT STRATÉGIQUE A IDENTIFIÉS
PAR LES PARTIES**

1. La réalisation des Objectifs d'Aichi 1 à 4 est cruciale pour favoriser de manière significative la réalisation de nombreux autres Objectifs d'Aichi, ainsi que pour la mobilisation des ressources.
2. Afin d'arriver à une intégration efficace, il est essentiel d'assurer une meilleure cohérence des politiques générales, à savoir, par l'élaboration et l'application d'objectifs communs à tous les secteurs et la réalisation d'activités qui s'appuient mutuellement. Des dispositifs de bonne gouvernance sont essentiels pour parvenir à cela.
3. Il convient d'effectuer des travaux de recherche supplémentaires sur les facteurs sociaux, économiques et culturels qui motivent les changements de comportement, leur interaction et les répercussions sur la conception des politiques générales.
4. Il est important de réaffirmer que les valeurs de la biodiversité incluent la valeur intrinsèque, ainsi que les valeurs écologique, génétique, sociale, économique, scientifique, éducative, culturelle, récréative et esthétique de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs.
5. Il est essentiel d'assurer la compatibilité des politiques générales, des mesures d'incitation et des entreprises dans des limites écologiques sûres.

Objectif 1: D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

6. Le programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) fournit le cadre d'action principal pour l'atteinte de cet objectif. Des boîtes à outils et d'autres modes de soutien ont été mises au point par le Secrétariat et par d'autres acteurs mondiaux, régionaux et nationaux compétents. Ces ressources sont adéquates, mais des ressources supplémentaires sont nécessaires pour une adaptation aux circonstances et aux langues locales.
7. Pour combler les lacunes subsistantes, élaborer des outils et méthodes supplémentaires, et intégrer ces instruments pour encourager un changement de comportement, il est nécessaire de :
 - a) Identifier les groupes cibles, leurs besoins et leurs intérêts;
 - b) Identifier les méthodes et techniques de communication les plus efficaces pour ces groupes, y compris des approches interculturelles en matière de communication;
 - c) Rassembler des informations sur les méthodes qui encouragent un changement de comportement, comme l'étude de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) intitulée « Politique de l'environnement et comportement des ménages », et faire des campagnes d'information en s'appuyant sur ces données;
 - d) Travailler en collaboration avec les autorités locales, y compris les villes, et avec les communautés autochtones et locales, pour élaborer et réaliser des objectifs nationaux et pour étendre et adapter les outils et les campagnes d'information;
 - e) Accroître l'impact au niveau local, en ayant recours à des méthodes adaptées à l'échelon local pour appliquer des principes mondiaux.

8. Des exemples récents de bonnes pratiques incluent l'intégration de la biodiversité dans le cursus scolaire des écoles primaires et secondaires, ainsi que l'élaboration d'outils éducatifs informels, en collaboration avec les jardins botaniques, les muséums d'histoire naturelle, les zoos et les aquariums.

9. Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif a avancé, en utilisant différentes méthodes et indicateurs, mais des difficultés subsistent. Les données disponibles à l'échelle mondiale restent incomplètes. Le Baromètre de biodiversité de l'Union pour un commerce biologique éthique a été reconnu comme un indicateur important à l'échelle mondiale. Davantage de progrès pourraient être accomplis en se mettant d'accord sur des concepts centraux et des méthodes communes à utiliser par les Parties.

10. Étant donné leur rôle particulier comme gardiens traditionnels de la biodiversité, le rôle des communautés autochtones et locales doit être pris en compte dans les indicateurs de sensibilisation du public, tels que la mesure du nombre d'activités collaboratives menées entre les gouvernements et les communautés autochtones et locales.

Objectif 2: D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

11. Différents outils et méthodes sont disponibles pour aider à évaluer les valeurs de la biodiversité à différents niveaux, y compris dans le secteur privé. Même si de nombreux outils et méthodes sont axés sur les valeurs économiques, des orientations ont été élaborées dans certains pays pour effectuer des évaluations intégrées des valeurs de la biodiversité. Il semble que de tels outils et méthodes soient de plus en plus souvent utilisés, mais il est nécessaire d'élaborer et d'appliquer davantage ces outils et méthodes qui permettent, lorsqu'ils sont utilisés conjointement, de reconnaître toute la gamme des valeurs de la biodiversité, y compris son importance sociale, spirituelle et culturelle.

12. Il est nécessaire également d'élaborer plus avant, par le biais d'un dialogue inter-scientifique et de l'utilisation de différents systèmes de connaissances, des outils qui intègrent et renforcent des approches alternatives, telles que les mesures collectives des communautés autochtones et locales en matière de gestion de la biodiversité et de conservation des systèmes de vie, afin d'assurer le bien-être humain, en harmonie et en équilibre avec la Terre mère.

13. L'intégration des valeurs de la biodiversité dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et dans les systèmes de comptabilité nationaux peut s'appuyer sur une gamme très diversifiée de politiques, d'outils et de méthodes, en fonction des circonstances et des priorités nationales. Ceci peut être une tâche techniquement difficile et il existe de nombreux obstacles à l'application des politiques, outils et méthodes liés à cet objectif.

14. Les travaux de plusieurs organisations et initiatives internationales partenaires, comme le Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique de l'ONU, l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), et le partenariat mondial sur la comptabilité de la richesse et l'estimation de la valeur des services écosystémiques (WAVES), sont essentiels pour avancer dans la réalisation de certains aspects de cet objectif. Des orientations et outils ont été élaborés par ces organisations et initiatives et plusieurs initiatives pilotes sont en cours pour affiner davantage et mettre à l'essai ces orientations et outils.

15. L'application de tels outils et méthodes nécessite de nombreuses compétences et capacités, ainsi que des données et une collaboration avec les autorités locales et infranationales. Ceci est rendu plus difficile par la complexité du processus d'établissement des stratégies nationales de développement, des plans de réduction de la pauvreté, et des processus de comptabilité nationale et de communication des

données. Il est important de poursuivre et d'étendre les activités de renforcement des capacités, afin d'accélérer l'utilisation de ces outils et méthodes et de parvenir à l'Objectif 2 d'Aichi.

Objectif 3: D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

16. Il est important d'utiliser une approche à deux volets, qui consiste à appliquer des mesures d'incitation positive, tout en gardant à l'esprit les répercussions budgétaires potentielles et, simultanément, à éliminer, réduire progressivement ou réformer les incitations à effets pervers, ceci étant une étape essentielle et nécessaire permettant aussi de générer des avantages nets sur le plan socioéconomique.

17. Plusieurs outils de politique générale et matériel d'orientation connexe pertinents ont été élaborés dans le cadre de la Convention, tandis que plusieurs organisations et initiatives internationales ont fourni une analyse et des orientations concernant les mesures d'incitation. Étant donné que les mesures d'incitation néfastes pour la diversité biologique, y compris des subventions, sont caractérisées par des contextes particuliers pour chaque situation, certains pays ont aussi élaboré des outils d'orientation et des analyses détaillées au niveau national, tels que ceux portant sur les mesures d'incitation néfastes en vigueur, y compris les subventions, afin de recenser les candidats prioritaires à une élimination, une réduction progressive ou une réforme.

18. Les outils et méthodes pourraient être élaborés plus avant, afin d'aborder les incitations non économiques et d'appliquer des mesures les concernant, telles que l'impact incitatif des institutions, y compris la propriété collective et les dispositifs de gestion connexes, la capacité d'assurer le respect de la réglementation et la disponibilité de l'information.

19. Des orientations en matière de bonnes pratiques pourraient être élaborées, en identifiant les incitations néfastes pour la biodiversité et les moyens de les réformer, sur la base d'études de cas montrant des réussites et les enseignements tirés.

20. De nombreuses informations sont disponibles sur les subventions et les mesures d'incitation plus généralement, au moins dans certains secteurs à l'échelle mondiale; il convient cependant d'élaborer plus avant les indicateurs, pour qu'ils puissent être utilisés à l'échelle mondiale.

21. Des évaluations supplémentaires seront peut-être nécessaires, pour s'assurer que les mesures d'incitation sont appliquées d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et d'autres obligations internationales en vigueur.

Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

22. Les outils et méthodes d'appui aux politiques existants sont de nature générale et doivent être adaptés à divers niveaux de gouvernance (régional/national/sous-national/local) et secteurs économiques. Tout particulièrement, pour assurer une participation effective des entreprises, il est nécessaire d'avoir des informations et des outils d'appui aux politiques générales, ainsi que des outils de gestion concrets pour

évaluer la dépendance des entreprises envers la biodiversité et leur impact sur celle-ci et sur les services écosystémiques, et pour intégrer la diversité biologique dans les processus décisionnels et la communication des données des entreprises. De tels outils pourraient être diffusés par l'intermédiaire des plateformes sur la biodiversité et le commerce, par exemple. Il est nécessaire également d'examiner les incitations potentielles qui permettraient aux entreprises d'encourager une consommation viable qui tienne compte des considérations relatives à la diversité biologique.

23. Le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables des Nations Unies fournit une structure générale pour prendre des mesures, et les processus existants qui en découlent pourraient être exploités.

24. Le changement des modes de consommation et de production implique une connaissance de la biodiversité et des modifications des comportements – il convient de créer des systèmes intégrés, comprenant des méthodes rétrospectives, l'application des sciences sociales, des outils non commerciaux et des mesures collectives.

25. Bien que des outils et méthodes semblent exister pour une production plus propre, les progrès récents font appel à des outils et méthodes relatifs à la manière de réaliser une consommation durable, comme les approches fondées sur la mesure de l'empreinte écologique qui évaluent les impacts de la consommation aux niveaux national, sous-national/local, ou familial,

26. L'échange d'informations, y compris les bonnes pratiques et les enseignements tirés, pourrait fournir des orientations supplémentaires, comme par exemple sur les objectifs nationaux s'alignant sur l'objectif 4 d'Aichi relatif à la diversité biologique.

27. Le leadership et la contribution des ministères de l'économie et de la finance sont perçus comme étant essentiels pour mobiliser les divers secteurs de l'industrie et intégrer la mise en œuvre.

II. POINTS DE VUE CONCERNANT LE BUT STRATÉGIQUE B IDENTIFIÉS PAR LES PARTIES

28. Dans l'ensemble, les politiques et les orientations sont bien développées pour le but stratégique B. La mise en œuvre des politiques et orientations existantes demeure le principal obstacle. Il convient également d'élaborer des outils pour évaluer l'impact de ces politiques et orientations.

29. De nombreux outils et données d'expérience sont aujourd'hui disponibles concernant le But stratégique B. En conséquence, il est possible d'effectuer des recherches ciblées sur l'efficacité des outils et orientations pour gérer la perte des habitats, tout en tenant compte des multiples pressions exercées sur les habitats et des méthodes favorisant une agriculture, une exploitation forestière et une aquaculture durables, y compris le rôle des programmes de certification, ainsi que la façon dont l'efficacité des outils et orientations varie selon l'échelle de leur déploiement (locale, nationale, régionale ou mondiale).

30. En particulier en ce qui concerne les objectifs 5 et 7, il est nécessaire de renforcer les politiques, outils et orientations relatifs à un aménagement du territoire plus intégré et global, qui peuvent également tenir compte d'autres Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique pertinents (tels que les objectifs 11, 14 et 15), y compris des approches à l'échelle du paysage en matière de gestion de la diversité biologique, telles que l'initiative Satoyama et d'autres initiatives connexes.

Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

31. Les politiques, outils et orientations sont relativement bien développés, même s'il convient de développer les outils de télédétection, en même temps qu'une gestion et analyse intégrée des données et des données d'observation *in situ*, qui peuvent être appliqués à des échelles très fines pour mesurer les changements observés dans les habitats. De nouveaux outils pourraient s'avérer nécessaires aux preneurs de décisions pour tenir compte des coûts reliés à la perte et à la dégradation des habitats.

32. Pour ce qui est des suivis, il convient d'obtenir des données pour permettre l'évaluation des incidences à court et à long terme des changements d'affectation des sols, afin de pouvoir gérer les facteurs qui conduisent à la perte d'habitats. Les défis à relever comprennent la surveillance des pressions sectorielles associées à la perte d'habitats, et surtout les conséquences des changements d'affectation des sols pour les écosystèmes essentiels, tels que les zones humides et les ressources en eau potable.

33. D'autres orientations sont nécessaires pour classer et cartographier les habitats naturels et pour établir des données de référence permettant de mesurer les progrès accomplis. L'absence de définition de termes tels que « dégradé », « habitats naturels », ou « morcellement » reste un obstacle. Certaines Parties reconnaissent que le morcellement est une forme de dégradation.

34. Les directives volontaires proposées par la FAO pour la surveillance des forêts et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale de la FAO sont pertinentes aux activités visant la réalisation d'un éventail d'Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en particulier l'objectif 5, ainsi que les objectifs 7, 11 et 15.

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.

35. La surveillance des captures de poissons est relativement bien développée, bien que non exempte de lacunes et de contraintes. Au niveau mondial, ce sujet est déjà couvert par la FAO, y compris les tentatives d'amélioration de la surveillance et des données.

36. Des défis majeurs demeurent toutefois dans la surveillance des impacts des pêcheries sur les écosystèmes et la biodiversité (autres que la capture de poissons elle-même) et l'application du terme « limites écologiques sûres » à l'échelle des populations et des écosystèmes. A titre de mesure provisoire, les indicateurs et les suivis devraient s'attarder sur la pêche continentale, côtière et en eau profonde pour combler les lacunes concernant les captures et d'autres aspects de la gestion des pêcheries.

37. La combinaison d'une bonne gouvernance, d'approches de surveillance, de la responsabilisation et du renforcement des capacités des parties prenantes, et du respect de la législation ont également été relevés comme constituant des facteurs importants pour la conservation et la gestion des ressources halieutiques.

Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

38. Pour l'agriculture, mis à part le programme de travail sur la diversité biologique agricole, et pour l'aquaculture, les orientations spécifiquement fournies au titre de la Convention sur la diversité

biologique sont limitées, mais de nombreuses orientations sont disponibles aux niveaux mondial, régional et national, par l'entremise de partenaires, y compris de la FAO, des centres GCRAI et de nombreuses organisations intergouvernementales et gouvernementales, ainsi que des organisations d'agriculteurs et de producteurs. A cet égard, le prochain rapport de la FAO sur l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde évaluera de manière plus poussée la contribution de la diversité biologique à une agriculture durable.

39. Des mesures visant à favoriser la cohérence des politiques entre divers secteurs, dont l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie ont été soulignées. Dans de nombreux pays, des dialogues et des réseaux interministériels ont été créés pour renforcer la coordination et la coopération intersectorielle. Ces mesures se sont avérées utiles, par exemple, pour équilibrer l'intensification agricole et pour promouvoir des systèmes de production à petite échelle axés sur les écosystèmes.

40. Les orientations actuelles n'abordent pas suffisamment l'influence positive ou négative importante des facteurs indirects sur la diversité biologique, tels que les mesures d'incitation, la structure des échanges ou les modes de consommation.

41. Les défis qui demeurent comprennent celui de trouver un équilibre approprié entre les systèmes de production intensive (à apport élevé) et les systèmes de production à plus petite échelle, ainsi que le maintien du bon état des sols.

42. Bien qu'il n'existe aucun critère de durabilité universellement accepté pour l'agriculture, l'aquaculture ou l'exploitation forestière, il existe certains éléments acceptés au niveau international en matière de durabilité, tels que pour les forêts, qui devraient être pris en compte. Les critères de durabilité devraient être comparables et appuyer les résultats souhaités pour la diversité biologique.

43. Le cadre de suivi de la biodiversité peut utiliser un petit nombre d'indicateurs cohérents à l'échelle mondiale, qui permettent de fournir une vue d'ensemble de tous les écosystèmes, ainsi que des indicateurs spécifiques pour chaque écosystème, qui tiennent compte des circonstances locales et sont compatibles avec les priorités et les circonstances nationales. Il convient cependant de faire en sorte que les indicateurs tiennent compte des zones gérées de manière durable, et pas seulement des zones certifiées.

44. Les critères et les processus liés aux indicateurs à l'échelle mondiale et régionale ont bien avancé, en ce qui concerne la collecte de données compatibles entre les processus, et permettent de réduire la charge de communication des données des pays qui établissent des rapports sur les zones gérées de manière durable.

Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.

45. Il existe de nombreuses orientations en matière de politiques et d'outils disponibles aux niveaux mondial, régional et national, bien que comportant d'importantes lacunes relativement à la mise en œuvre de mesures visant à réduire sensiblement les niveaux de pollution.

46. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) est un cadre politique visant à guider les efforts de gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle mondiale.

47. Une lacune importante concerne le rôle des sols en tant que puits pour les polluants et en tant que substrat pour la biodiversité.

Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

48. Les stratégies et plans d'actions nationaux sur les espèces envahissantes sont élaborés et intégrés aux SPANB dans un certain nombre de pays.

49. Les normes internationales pour les mesures sanitaires et phytosanitaires ont été élaborées dans le cadre d'autres accords internationaux et ne sont pas pleinement axées sur la biodiversité. Par conséquent, il n'est pas simple pour les Parties d'appliquer les mesures sous le régime de politiques relatives à l'environnement. Des documents explicatifs (COP XI/28) aideront les Parties à appliquer ces normes et orientations internationales pour réaliser l'Objectif 9 (mesures à mettre en place) si ces documents sont associés à des opportunités de renforcement des capacités.

50. Des informations sur les espèces exotiques envahissantes sont nécessaires et le partenariat mondial en matière d'informations sur les espèces exotiques envahissantes comble les lacunes à cet égard. Des informations supplémentaires sur les voies d'introduction et les mesures pour les contrôler seraient utiles.

51. Des outils pour une analyse des coûts-bénéfices de la relative faisabilité de l'éradication par rapport à la gestion des espèces exotiques envahissantes établies, ainsi que des outils pour établir une hiérarchie entre les voies de pénétration et pour identifier les espèces à impact élevé (conformément au paragraphe 26 b) de la décision XI/28) peuvent faciliter la prise de décision et devraient être élaborés à titre prioritaire.

Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

52. Étant donné l'échéance de 2015 et les menaces qui pèsent sur les récifs coralliens en particulier, des mesures urgentes sont nécessaires pour réaliser cet objectif.

53. Une lacune majeure est l'identification des écosystèmes vulnérables au niveau national et régional au moyen d'évaluations cohérentes de la relative vulnérabilité aux changements climatiques, à d'autres pressions et aux effets de pressions multiples.

54. Aux niveaux mondial/régional, ces évaluations devraient déterminer quelles aires sont les plus vulnérables et évaluer les raisons des différences entre les régions.

III. POINTS DE VUE CONCERNANT LE BUT STRATÉGIQUE C IDENTIFIÉS PAR LES PARTIES

55. Il existe de nombreux outils utiles et techniquement valides pour atteindre les objectifs relevant du but stratégique C, et l'accent devrait être mis sur l'utilisation et l'application des outils déjà disponibles plutôt que sur le développement de nouveaux outils.

56. Les limites de l'utilisation des outils et des méthodologies existantes résident dans certains cas dans leur caractère général et il convient de les adapter aux circonstances, priorités et capacités nationales.

57. Des approches novatrices récentes pour soutenir et améliorer l'enregistrement, la saisie et le flux des données - telles que l'évolution de l'échantillonnage (p. ex. à travers l'observation de la Terre ou les études de l'ADN/ADN environnemental) et les développements dans le domaine des techniques de saisies de données (p.ex. l'enregistrement en ligne des données d'observation sur les espèces et par le biais d'applications pour les téléphones mobiles) - constituent des outils précieux présentant des possibilités d'application beaucoup plus larges, et méritent un examen et un développement plus approfondi.

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

58. Le programme de travail sur les aires protégées donne des orientations sur les éléments de l'objectif 11. De nombreuses organisations ont contribué au développement d'un nombre important d'outils couvrant la plupart des aspects de l'objectif 11, et ont apporté un appui à la mise en œuvre d'activités visant à atteindre l'objectif au niveau national, régional et mondial.

59. L'organisation d'une série d'ateliers régionaux sur les aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) a favorisé une collaboration scientifique de qualité et a contribué au renforcement des capacités à l'échelle régionale.

60. L'aménagement de l'espace marin à une échelle régionale plus large, s'appuyant sur la compréhension scientifique des valeurs écologiques ou biologiques ainsi que des menaces, peut contribuer à une utilisation coordonnée des différents outils de conservation et de gestion, tels que les aires marines protégées, les mesures de gestion des pêches, et d'autres interventions relatives aux politiques et à la gestion visant à mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

61. Des efforts supplémentaires seraient utiles dans les domaines ci-après, y compris :

a) Des travaux de recherche ciblés sur les impacts du changement climatique sur le fonctionnement des réseaux d'aires protégées, et sur l'efficacité des mesures de gestion des aires protégées touchées par le changement climatique, en particulier en ce qui concerne les cours d'eau, les écosystèmes de zones humides, les écosystèmes de montagne et les espèces des habitats septentrionaux, pourrait faciliter le développement de réseaux efficaces d'aires protégées;

b) Des travaux de recherche sur la conservation et le suivi d'espèces particulières, ainsi que sur la gestion des habitats afin de permettre la mise en œuvre de gestions et de suivis efficaces des aires protégées;

c) L'adaptation des outils d'aménagement de l'espace marin et d'autres outils qui intéressent le milieu marin à des contextes nationaux et régionaux, y compris leur application et le suivi de la perte des habitats;

d) La poursuite du développement d'approches efficaces à l'échelle des paysages terrestres et marins pour gérer les multiples facteurs de perte et de dégradation des écosystèmes, notamment l'intégration de mesures efficaces pour soutenir la restauration des écosystèmes;

e) L'élaboration de plans de viabilité financière pour les aires protégées;

f) L'utilisation des informations existantes sur les zones particulièrement importantes pour la diversité biologique (telles que les zones de biodiversité essentielle) pour améliorer la couverture des aires protégées;

g) L'examen plus poussé de ce qui constitue d'autres mesures de conservation efficaces basées sur certaines zones, aux fins de communication de données sur les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif;

h) L'élaboration d'indicateurs pour évaluer l'efficacité et la représentativité des aires protégées.

Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui sont le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

62. La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN et l'évaluation des espèces menacées à l'échelle nationale peuvent être utilisées pour déclencher des actions de conservation, en particulier lorsqu'elles correspondent aux initiatives existantes en matière de conservation des espèces, et notamment celles couvertes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les Listes rouges nationales, ou des évaluations comparables, peuvent aussi contribuer à des politiques d'aménagement du territoire et à des évaluations de l'impact sur l'environnement responsables.

63. Les besoins scientifiques et techniques liés à la réalisation de l'objectif 12 incluent une meilleure compréhension des causes du déclin des espèces, y compris le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, des incidences des espèces exotiques envahissantes, des conséquences à long terme du changement climatique et du rôle des approches multi-espèces et écosystémiques dans la planification du rétablissement des espèces.

64. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris dans un certain nombre de domaines, notamment :

a) L'élaboration de mesures de contrôle et d'éradication des espèces exotiques envahissantes, y compris des mesures en faveur des espèces menacées et de leur rétablissement;

b) La réalisation des évaluations de la Liste rouge de l'UICN, ou des évaluations comparables, pour les espèces de plantes, de champignons, d'invertébrés et des domaines marins et d'eau douce;

c) Le renforcement des capacités d'interprétation de la Liste rouge de l'UICN pour fixer et atteindre des objectifs;

d) L'amélioration de la coopération régionale pour la conservation des espèces migratrices et transfrontalières;

e) La mise au point de méthodes de conservation présentant un bon rapport coût/efficacité;

f) L'élaboration, l'application et la diffusion de plans de rétablissement des espèces.

Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des espèces sauvages apparentées, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou

culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

65. Le programme de travail sur la diversité biologique agricole et l'objectif 9 de la Stratégie mondiale de conservation des ressources phylogénétiques sont des cadres importants pour l'élaboration de politiques visant à atteindre l'objectif 13.

66. Les Plans d'action mondiaux pour les ressources phylogénétiques, zoogénétiques et les ressources génétiques forestières, développés et adoptés par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO⁵, et la préparation du Rapport sur la situation mondiale de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, sont des cadres particulièrement pertinents pour soutenir l'objectif 13.

67. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO a élaboré des lignes directrices et des outils qui contribuent à l'atteinte de l'objectif 13 et elle élabore actuellement un petit nombre d'indicateurs à plus grande échelle qui intéressent cet objectif.

68. La plupart des suivis, des données, des outils, des politiques et des orientations en faveur de l'objectif 13 se situent dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques forestières. La progression vers cet objectif dépend fortement des partenaires dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture.

69. Des efforts supplémentaires doivent être prodigués dans un certain nombre de domaines, et notamment :

a) Maintenir et sauvegarder la diversité génétique *in situ*, y compris, selon qu'il convient, en utilisant des approches bio-culturelles qui favorisent la conservation et la restauration de la diversité génétique, tout en valorisant les connaissances culturelles et traditionnelles;

b) Parvenir à un équilibre optimal entre les méthodes de conservation *in situ* et *ex situ* et assurer leur complémentarité;

c) Renforcer la coopération entre les Parties qui utilisent des mécanismes de gestion qui comprennent des approches bio-culturelles;

d) Poursuivre l'élaboration, dans certains pays, d'approches visant à réduire les pressions commerciales ou du marché, en simplifiant les systèmes de culture et d'élevage;

e) Élargir l'échelle d'utilisation des banques de gènes;

f) Renforcer la coopération entre les organisations travaillant dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement;

g) D'autres mesures de gestion de la diversité génétique des ressources importantes sur le plan socioéconomique, mais non utilisées dans l'alimentation, l'agriculture ou l'exploitation forestière.

⁵ <http://www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-global/cgrfa-globplan/en/>.

IV. POINTS DE VUE CONCERNANT LE BUT STRATÉGIQUE D IDENTIFIÉS PAR LES PARTIES

70. Les documents d'information sur la restauration des écosystèmes remis à la onzième réunion de la Conférence des Parties contiennent tous une panoplie de lignes directrices, d'outils et de technologies pour réaliser les objectifs réunis sous le but stratégique D. Par conséquent, les quelques lacunes recensées ne devraient pas nuire à la mise en œuvre de cet objectif.

71. Les travaux entrepris par le Secrétaire exécutif en réponse à la demande formulée dans la décision XI/16 devraient fournir des outils et des orientations supplémentaires pour les objectifs 14 et 15.

Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

72. Les liens culturels, spirituels, économiques, écologiques et traditionnels avec les services écosystémiques devraient être reconnus et intégrés dans les cadres de politique nationaux, régionaux et mondiaux. Dans ce contexte, l'initiative Satoyama peut être un outil utile pour faciliter une telle reconnaissance.

73. Un des avantages importants procuré par les services écosystémiques est d'améliorer la résilience face aux incidences des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

74. Il convient de promouvoir l'application et l'utilisation des mécanismes de gestion fondée sur les écosystèmes et d'adaptation fondée sur les écosystèmes.

75. Des efforts supplémentaires s'imposent dans différents domaines, et notamment :

a) Le développement d'un soutien de politiques ainsi que d'outils et de méthodes de mise en œuvre ayant pour but de restaurer et de protéger les écosystèmes de montagne vulnérables, afin de maintenir le fragile équilibre écologique et d'améliorer la subsistance des communautés montagnardes;

b) Une meilleure compréhension de la contribution de la restauration et la sauvegarde des écosystèmes au bien-être humain, y compris les bienfaits socioéconomiques connexes, et le développement d'autres orientations pour classer et évaluer les écosystèmes procurant des services essentiels qui contribuent au bien-être humain;

c) Une compréhension et intégration des connaissances traditionnelles, comme outils complémentaires de la science dans le cadre de l'élaboration de méthodes, de bases de référence et objectifs en matière de restauration;

d) L'élaboration de méthodes pour établir une hiérarchie entre les zones et réduire le coût de la restauration et de la sauvegarde des écosystèmes.

Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 p. cent des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

76. Les activités de conservation comme de restauration sont souvent propres à chaque écosystème et chaque situation, et les orientations doivent être adaptées à la situation locale. Les projets de restauration

doivent être menés en appliquant les principes de la gestion adaptative, c'est-à-dire des objectifs et des indicateurs prédéfinis, des essais multiples pour déterminer la meilleure méthode de traitement, le suivi des résultats et la remise de rapports.

77. Il existe des orientations pour repérer les écosystèmes vulnérables et qui abritent également de grandes quantités de carbone⁶.

78. Des orientations sont disponibles sur les moyens de mieux cartographier les écosystèmes dégradés⁷.

79. Les capacités et les connaissances sur la restauration des écosystèmes côtiers et marins sont restreintes.

80. Il faut faire connaître les meilleures pratiques de manière efficace et effective et développer d'autres projets pilotes pour réaliser cet objectif.

81. L'importance de la conservation du sol pour la réalisation de l'objectif 15 d'Aichi, surtout dans les écosystèmes qui sont riches en carbone et en sols organiques, doit être soulignée.

82. De plus amples efforts s'imposent dans divers domaines, et notamment :

a) Le développement d'un indicateur pour déterminer la réalisation de l'objectif de 15 pour cent et d'indicateurs supplémentaires pour mesurer la résilience des écosystèmes, le taux et l'étendue de la dégradation des habitats et les efforts pour lutter contre la désertification;

b) L'amélioration des outils pour mesurer à distance le carbone contenu dans les écosystèmes terrestres et aquatiques;

c) La compréhension accrue de l'application du concept de résilience des écosystèmes dans le suivi et la gestion des écosystèmes à différents niveaux, afin d'assurer la prestation de plusieurs services écosystémiques, la capacité des écosystèmes de s'adapter à un climat modifié et de continuer à séquestrer le carbone au fil du temps;

d) Le développement plus poussé d'outils pour effectuer une évaluation systémique et la priorisation des aires pouvant se prêter à la restauration des écosystèmes, en tenant compte de l'emplacement et de l'étendue des terres dégradées par rapport aux aires de conservation et autres zones de grande valeur naturelle, afin d'améliorer la connectivité des habitats;

e) Il faut améliorer les outils pour mesurer le stockage et les flux du carbone, et comprendre ses corrélations avec la conservation de la diversité biologique, notamment dans les écosystèmes non forestiers et à l'échelle locale;

f) Le renforcement des initiatives scientifiques pour appuyer davantage l'élaboration de solutions fondées sur la nature pour la restauration et la résilience des écosystèmes, au moyen d'innovations durables;

⁶ De telles informations sont disponibles concernant une cartographie du carbone de la biomasse mondiale à la surface du sol, comme par exemple sur le site Internet de WCMC REDD+. Une publication de 2008 du Centre mondial de l'environnement, intitulée « Evaluation concernant les tourbières, la biodiversité et les changements climatiques », souligne l'importance des tourbières dans le stockage de carbone et fournit des cartes des dépôts en fonction de leur profondeur.

⁷ Voir par exemple les récentes publications sur les moyens d'évaluer la dégradation des forêts: *Ecology and Society* 2013, *Volume 18, Number 2, article 20*; and *FAO FRA Working Paper 177*. Ces deux publications font partie des initiatives menées par le PCF pour définir la dégradation des forêts et fournissent des informations sur les mesures d'une telle dégradation.

- g) L'élaboration d'outils pour évaluer l'efficacité des initiatives de restauration.

XVII/2 **Questions nouvelles et émergentes**

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,

1. *Notant* que bien que la question des incidences des insecticides néonicotinoïdes sur la diversité biologique réponde aux critères énoncés pour les questions nouvelles et émergentes au paragraphe 12 de la décision IX/29, *recommande* à la Conférence des Parties que cette question ne soit pas débattue en tant que question nouvelle et émergente à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire, mais qu'elle puisse être traitée dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole et son Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs;

2. *Notant* que la question des incidences des insecticides néonicotinoïdes sur la diversité biologique, plus particulièrement les pollinisateurs, puisse présenter un intérêt pour la proposition d'évaluation thématique accélérée sur la pollinisation et la production alimentaire abordée par l'IPBES en tant qu'élément possible de son programme de travail, et *notant également* la pertinence des travaux en cours sur les incidences des pesticides systémiques, tels que les travaux de l'équipe spéciale de l'UICN sur les pesticides systémiques, *prie* le Secrétaire exécutif et le président de l'Organe subsidiaire en qualité d'observateur du Groupe multidisciplinaire d'experts de porter ces questions à l'attention du Secrétariat de l'IPBES et du Groupe multidisciplinaire d'experts, et de faire rapport à la Conférence des Parties à sa douzième réunion.

XVII/3 **Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,

1. *Se félicite* de la collaboration entre le Secrétaire exécutif et le secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES), ainsi que de la participation du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de droit, au Groupe multidisciplinaire d'experts à titre d'observateur;

2. *Se félicite* du projet de programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques, en particulier des évaluations régionales, mondiales et thématiques, des outils de développement et des activités de création de capacités proposés, et *note* que le projet de programme de travail répond à l'invitation de la Conférence des Parties figurant au paragraphe 28 de la décision XI/2, et que le projet de programme de travail est censé fournir des informations utiles et factuelles à la Convention;

3. *Souligne* l'importance du rôle des systèmes de connaissances autochtones et traditionnels, et de la nécessité d'établir un dialogue interculturel et scientifique, et de prendre en considération, à plusieurs échelles, un large éventail d'approches, de conceptions et de modèles relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans les travaux de l'IPBES, afin de compléter les données scientifiques et les autres informations, outils et méthodes utiles à la prise de décisions;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de :

a) Poursuivre et de renforcer sa collaboration avec l'IPBES, conformément à la décision XI/2, en ce qui concerne le perfectionnement, le cadrage et la mise en œuvre de son programme de travail, en prenant soin d'éviter les chevauchements;

b) Transmettre à l'IPBES les principales conclusions concernant les éléments scientifiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (recommandation XVII/1) afin de fournir des explications supplémentaires sur les demandes dont il est question dans le paragraphe 4 de la décision XI/13 C, conformément au paragraphe 5 de cette même décision.

5. *Prie en outre* le Président de l'Organe subsidiaire, en sa qualité d'observateur du Groupe multidisciplinaire d'experts de l'IPBES, de favoriser les demandes du Secrétaire exécutif dont il est question dans le paragraphe 4 ci-dessus;

6. *Recommande* que la Conférence des Parties demande à l'Organe subsidiaire d'étudier la portée et l'utilisation des Perspectives mondiales pour la diversité biologique après la publication de leur quatrième édition, à la lumière des travaux de l'IPBES sur une évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques et afin d'éviter les chevauchements avec ces derniers, et de faire rapport à la treizième réunion de la Conférence des Parties pour éclairer l'examen des modalités des éditions futures des Perspectives mondiales pour la diversité biologique.
